

Communiqué final du Conseil national de la Chabiba ittihadie

Pratiques mystificatrices du gouvernement tendant à minimiser et dévaloriser le rôle des institutions, bien que clairement défini par la Constitution

Page 2



Libération

www.libe.ma

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 10366

Mercredi 20 Novembre 2024

Le bilan critiquable de la gestion de la migration irrégulière au Maroc

Les chiffres crus de l'Intérieur



Pages 4-5



Festivaal tout en Rouge-et-Vert
Le Onze national affole les compteurs

Page 23



Financement de la Coupe du monde 2030 dans le cadre de la loi de Finances 2025
Répondre aux exigences avec des ressources limitées

Par Dr. Mohamed Assouli

Page 7

Communiqué final du Conseil national de la Chabiba ittihadie

Pratiques mystificatrices du gouvernement tendant à minimiser et dévaloriser le rôle des institutions, bien que clairement défini par la Constitution

Actualité



Les travaux de la deuxième session du Conseil national de la Jeunesse ittihadie, tenus sous la thématique : « La Jeunesse ittihadie : Nouveau contrat et engagement continu au profit de la jeunesse marocaine », le samedi 16 novembre 2024 au siège de l'USFP à Rabat, ont été sanctionnés par un communiqué final exhaustif, éloquent et édifiant quant au diagnostic établi par les participants et aux perspectives auxquelles aspirent les acteurs concernés, soutenus et accompagnés par l'ensemble des instances du parti des forces populaires.

Ces assises ont été marquées par l'allocation d'ouverture prononcée par le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires, Driss Lachguar, qui n'a pas manqué de critiquer la conjoncture politique et sociale du pays « caractérisée par des régressions manifestes en matière de droits constitutionnels et d'acquis historiques, occasionnées par le gouvernement qui adopte pourtant le discours de l'Etat social. »

Pour le responsable du parti de la rose, la réalité, par contre, reflète l'absence de toute concordance entre ce concept et la pratique observée, notant à cet égard l'incapacité patente caractérisant la mise en œuvre escomptée des projets et chantiers Royaux consacrant le cachet social, en particulier celui de la protection sociale...

Là-dessus, Driss Lachguar a relevé qu'outre des pratiques tendant à mini-

miser et dévaloriser le rôle des institutions, « bien que clairement défini par les dispositions constitutionnelles », les agissements de « ce gouvernement libéral » manque de discernement des faits réels de cette étape et de la conjoncture vécue par le pays aux niveaux national, régional et international » menaçant la paix sociale et affectant les droits de la jeunesse marocaine » (...)

Pour sa part, le secrétaire général de la J-USFP, Fadi El Ouakili El Aassraoui, a déroulé dans son intervention un compte-rendu exhaustif de son organisation, au nom du Conseil national en prenant soin de louer la teneur de « l'allocation d'orientation » prononcée par le Premier secrétaire de l'Union socialiste des forces populaires.

Par ailleurs, à l'issue d'un large débat, sérieux et fructueux auquel ont pris part plusieurs membres du Conseil national de la Chabiba ittihadie, se rapportant à ladite allocation du Premier secrétaire du parti, au rapport politique et organisationnel établi par le Conseil national et à la discussion des révisions et du programme d'action, les participants ont recouru au vote qui a conclu à une approbation générale et seraine...

D'autre part, le Conseil national de la J-USFP a déploré la situation désastreuse du paysage politique envenimée par le comportement « d'un gouvernement incurcif qui domine par sa composition numérique le champ politique et minimise le rôle constitutionnel de

l'opposition », tout en exprimant son inquiétude de la persistance aveugle de l'Exécutif en l'absence de toute visibilité politique, ignorant effrontément les rapports et observations des institutions constitutionnelles compétentes en la matière.

Dans cette veine, il est établi dans lesdits rapports et recommandations que cet état de fait entraîne en tout état de cause l'augmentation du taux de chômage et la baisse du rythme des investissements débouchant inéluctablement sur l'amoindrissement des recettes publiques (...)

Par ailleurs, le Conseil national de la Chabiba ittihadie a longuement développé ses griefs en fustigeant « des politiques néolibérales adoptées par le gouvernement ayant engendré l'expansion des disparités sociales et l'augmentation du sentiment d'exclusion chez les jeunes... »

A cet effet, le Conseil national de la J-USFP met l'accent sur nombre de recommandations et de résolutions sur le plan régional et international mais aussi au niveau national :

- La Jeunesse ittihadie loue dans ce cadre les acquis diplomatiques réalisés sous la conduite de Sa Majesté le Roi qui furent couronnés par la reconnaissance de la souveraineté du Royaume du Maroc sur son Sahara par la république française, membre permanent par ailleurs du Conseil de sécurité de l'ONU qui fait suite à la position tout aussi favorable des USA et de l'Espagne.

- La J-USFP réitère son adhésion inconditionnelle à la défense tous azimuts de notre Cause nationale.

- La Chabiba ittihadie loue et met en avant l'organisation par l'Union socialiste des forces populaires du plus grand forum socialiste mondial, en l'occurrence le Conseil international de l'Internationale socialiste à Rabat...

- La Jeunesse usfpéise demeure attachée à son soutien constant et inconditionnel à la cause palestinienne...

- Sur le plan national, l'Organisation ittihadie des jeunes réclame la reconsidération par le gouvernement de sa conception de gestion, d'exécution et de mise en œuvre des projets Royaux, en particulier le chantier de la protection sociale.

- Elle lance, en outre, un appel à l'Exécutif de se pencher sur l'activation de la recherche de solutions réalistes et opportunes répondant aux aspirations de la jeunesse marocaine, notamment le plein emploi.

- S'agissant de l'enseignement et de la formation professionnelle, le collectif des jeunes ittihadis met l'accent sur la nécessité de réorienter le système de l'enseignement vers l'adaptation de ses programmes aux exigences du marché de l'emploi...

- D'autre part, il a été mis en avant l'exigence de lutter contre la prévarication, les différentes formes de rente et l'adoption de politiques rigoureuses s'appuyant sur les principes de transparence et de reddition des comptes (...)

Rachid Meftah

Omar Zniber : Les perturbations causées par la pandémie de Covid-19 ont amplifié les effets déjà dévastateurs de la corruption



Les perturbations causées par la pandémie de Covid-19 ont amplifié les effets "déjà dévastateurs" de la corruption, a affirmé, lundi à Genève, le président du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDH), l'ambassadeur Omar Zniber.

Présidant un séminaire d'experts sur les droits économiques, sociaux et culturels et la lutte contre la corruption dans le contexte de la reprise post-pandémique, M. Zniber a souligné que cette crise sanitaire mondiale a mis en évidence les vulnérabilités de nos sociétés, en particulier dans les communautés les plus marginalisées, où la corruption exacerbe la pauvreté, l'inégalité et le déni des services de base. "La corruption est, sans aucun doute, l'un des défis les plus importants qui continue de tirer nos sociétés vers le bas", a-t-il dit, ajoutant qu'en plus de son impact encore plus dévastateur sur les femmes, les jeunes et toutes les personnes vulnérables, ce fléau aggrave les inégalités et réduit les investissements privés, sapant les marchés, les possibilités d'emploi et les économies.

Pour le président du CDH, ce séminaire « nous rappelle que l'impact de la corruption n'est pas seulement une question de politique ou de gestion économique, mais qu'il s'agit en

effet, au fond, d'une question de droits de l'Homme ». À la lumière de ces réalités, le CDH continue de s'engager activement pour faire progresser la compréhension des liens entre la corruption et les droits de l'Homme, a-t-il rappelé, notant que la protection des droits civils et politiques, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels, exige que les États s'engagent dans la prévention de la corruption et l'adoption de cadres anti-corruption efficaces.

La lutte contre la corruption exige plus que des cadres juridiques; elle nécessite une volonté politique et, surtout, l'engagement de tous les segments de la société, a-t-il insisté, ajoutant que la protection des droits de la société civile, des dénonciateurs, des militants anti-corruption, des journalistes et des professionnels du droit est tout aussi cruciale pour leur offrir un environnement sûr et propice à leur travail.

Par ailleurs, M. Zniber, également représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, a réaffirmé que "la promotion égale de tous les droits de l'Homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels a été l'une de ses principales priorités tout au long de la présidence marocaine" du CDH.

Il a rappelé avoir souligné à plusieurs reprises l'importance d'aborder l'interconnexion du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la santé et des droits de l'Homme, ainsi que les implications des nouvelles technologies et de la fracture numérique sur la jouissance des droits de l'Homme fondamentaux. Ces questions sont étroitement liées au thème d'aujourd'hui, la corruption, ce qui souligne la nature transversale de ces défis, a-t-il conclu, appelant à une collaboration avec les institutions financières internationales pour la combattre.

Ce séminaire, auquel le Maroc a été représenté par Rachid Medouar, vice-président de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), vise à approfondir la compréhension du lien entre corruption et réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

Tenu conformément à la résolution 53/17 du CDH, il constitue une occasion de partager les meilleures pratiques, d'examiner les réalisations et les défis du passé et d'explorer des solutions innovantes pour garantir que les efforts de lutte contre la corruption soient plus efficacement liés à la protection des droits de l'Homme, en particulier dans le contexte d'un redressement post-pandémique.

Rachid Medouar : Le Maroc, l'un des premiers pays à proposer une approche liant lutte anti-corruption et respect des droits de l'Homme

Le Royaume du Maroc est l'un des premiers pays à proposer une approche liant la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'Homme, a affirmé, lundi à Genève, le vice-président de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC), Rachid Medouar.

Intervenant lors d'un séminaire d'experts du Conseil des droits de l'Homme (CDH) sur les droits économiques, sociaux et culturels et la lutte contre la corruption dans le contexte de la reprise post-pandémique, M. Medouar a souligné que le Maroc, conscient des défis que présente ce nexus, a adopté une série d'actions et de mesures pour prévenir et combattre la corruption ayant une dimension de droits humains.

Il a cité en premier lieu la mise en œuvre du premier programme de la Stratégie nationale anti-corruption. Ayant trait à "l'amélioration des services aux citoyens", ce programme vise à simplifier les procédures administratives, garantir le droit des citoyens de soumettre leurs plaintes et doléances concernant certaines pratiques de corruption qui affectent leur jouissance de certains droits, tels que le droit à la santé, le droit à l'éducation et le droit de vivre dans un environnement sain.

Le vice-président de l'INPPLC a également évoqué l'adoption de la loi n°37.10 relative à la protection des victimes, des témoins, des experts et des personnes signalant des délits de corruption, de détournement de fonds, d'abus d'influence et autres, ainsi que la loi n°31.13 concernant le droit des citoyens d'accéder aux informations des différents services et institutions publiques.

Par ailleurs, l'INPPLC a toujours souligné la relation étroite entre la prévention et la lutte contre la corruption et la défense des droits de l'Homme, que ce soit à travers le traitement direct de cette relation dans ses rapports annuels ou dans une perspective plus globale à travers le rapport qu'elle a publié sur le thème de "l'Engagement citoyen", l'un des domaines vitaux relevant des compétences de l'Instance, a-t-il dit.

Selon lui, la question de l'engagement citoyen repose sur deux piliers fondamentaux, le premier étant lié à l'importance d'asseoir un paysage politique et institutionnel qui offre les conditions nécessaires à l'élaboration de bonnes politiques publiques ayant un impact positif sur les citoyens, y compris celles liées à la lutte contre la corruption. Quant au deuxième pilier, il consiste en la présence de citoyens conscients des dangers de la corruption pour les individus et la société, au fait de leurs droits et devoirs et capables d'assumer leurs responsabilités en rejetant et en résistant aux actes de corruption, a-t-il enchaîné.

Sous la présidence du Maroc

Ouverture à Rome de la 2^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration du PAM

La deuxième session ordinaire du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a ouvert ses travaux, lundi à Rome, sous la présidence de l'ambassadeur, représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des agences onusiennes à Rome, Youssef Balla.

Cette session marque une étape importante au niveau mondial dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et pour la promotion des systèmes alimentaires résilients et durables, a indiqué M. Balla, dans une déclaration à la MAP.

Le Maroc, en tant que coordonnateur des pays africains, continue à déployer ses efforts pour mettre en avant les priorités africaines à l'échelle internationale, a assuré le diplomate, faisant savoir que cette session sera notamment marquée par l'adoption et l'examen des plans

stratégiques de plusieurs pays, en particulier le plan stratégique pour le Sénégal (2025-2029), ainsi que les rapports d'évaluation des initiatives menées au Mali et au Rwanda.

L'adoption de ces documents, a poursuivi M. Balla, illustre l'engagement de l'Afrique en faveur des solutions adaptées et durables face aux défis de la sécurité alimentaire.

Au cours de cette session, qui se poursuit jusqu'au 21 novembre courant, des discussions importantes sont prévues sur des thématiques telles que la résilience, le changement climatique et les politiques du PAM en matière des repas scolaires.

L'objectif étant de tirer des enseignements des initiatives passées pour aligner les futures stratégies de cette Agence sur les besoins régionaux et les priorités mondiales, notamment à

Gaza, au Soudan, au Sahel, en Afrique de l'Est et à Haïti.

Sous la présidence marocaine, le Conseil du PAM approuvera le rapport du groupe de travail chargé de l'examen de la gouvernance de cette Agence onusienne, a relevé l'ambassadeur, notant que cet examen constitue le plus important processus mené durant les deux dernières décennies par le PAM.

Le Maroc a joué un rôle actif au sein de ce groupe de travail, ayant élaboré ledit rapport portant sur l'examen de l'ensemble des recommandations formulées par la consultante indépendante sur la gouvernance du PAM, publié en mai 2023, a-t-il ajouté.

La présidence marocaine réaffirmera, au cours de cette session, sa détermination à défendre les intérêts africains et à renforcer son enga-

gement en faveur des solutions inclusives et durables pour les défis de la sécurité alimentaire, non seulement pour l'Afrique mais aussi dans le monde entier, a assuré M. Balla.

Elle réitérera également l'importance de renforcer la bonne gouvernance du PAM, et la nécessité d'adopter les décisions d'une manière inclusive et transparente, en vue de garantir une meilleure cohérence entre les recommandations formulées dans le rapport et les ambitions institutionnelles du PAM, a tenu à préciser le diplomate.

Le Conseil d'administration du PAM tient chaque année deux sessions ordinaires et une session annuelle pour discuter des documents stratégiques et approuver les politiques, les programmes et les budgets liés aux activités du PAM à l'échelle mondiale.

Le bilan critiquable de la gestion de la migration irrégulière au Maroc

Les chiffres crus de l'Intérieur



« 5 4.570 tentatives de migration irrégulière ont été avortées jusqu'à octobre de l'année en cours, 239 réseaux criminels actifs en migration irrégulière ont été démantelés, 16.000 candidats à la migration ont été sauvés par la Marine Royale et 4.388 migrants ont retourné volontairement à leur pays d'origine ». Tel est le bilan du ministère de l'Intérieur en matière de lutte contre la migration irrégulière, présenté dernièrement par le ministre de tutelle, devant la Commission de l'intérieur, des collectivités territoriales, de l'habitat, de la politique de la ville et des affaires administratives, à la Chambre des représentants.

Un bilan jugé « concis, léger et vague » par plusieurs spécialistes en la matière. Selon eux, cet inventaire n'apporte pas des éléments de réponse devant satisfaire les attentes et les besoins des parlementaires et des personnes intéressées par ce dossier. D'autant que la question de la migration représente aujourd'hui l'un des enjeux importants de la politique nationale et celle étrangère. Décryptage.

Manque de transparence et insuffisance des données

En effet, les spécialistes soutiennent que le bilan du ministère de l'Intérieur reste « avare sur les chiffres et données statistiques relatifs à certains aspects de cette gestion ». Ils estiment que « les chiffres relatifs aux tentatives de migration, aux réseaux démantelés et aux retours volontaires sont présentés de manière brute, sans mise en perspective ni analyse de tendances ».

Pour ces experts, « l'absence d'indicateurs financiers concernant la lutte contre la migration irrégulière entrave également toute évaluation de l'efficacité et la rentabi-

lité de ces dépenses. Et cela rend difficile toute appréciation sur les résultats des politiques de lutte, en termes de réduction des flux ou d'amélioration des conditions pour les migrants ».

A rappeler que le ministre des Affaires étrangères, Nasser Bourita, avait déclaré lors des événements de Sebta en mai 2021, que le Maroc assume seul la totalité des dépenses de la lutte contre la migration irrégulière. Et que « l'Europe ne donne même pas 20% du coût que Rabat assume tout en indiquant que les événements de Sebta ont montré que 99% de l'effort de lutte est fait par le Maroc "qui mobilise ses forces de sécurité et paie de son budget pour préserver son voisinage" contre "rien de l'autre côté" ».

Selon des chiffres cités par le site 360.ma fournis par une source officielle, le Maroc consacre annuellement environ 250 millions d'euros à ce dispositif de sécurité, déployé depuis 2004 dans le Nord du pays. A noter que 23.000 membres des forces de l'ordre, répartis entre police, gendarmerie et forces auxiliaires, patrouillent en permanence, couvrant une large zone allant de Tanger à Oujda. Ce déploiement massif s'appuie sur des infrastructures telles que la « ceinture sécuritaire » longeant le littoral méditerranéen, qui joue un rôle crucial dans la détection et la prévention des tentatives d'immigration irrégulière.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les nombreux autres coûts indirects associés à ces efforts : blessures, pertes humaines et infrastructures endommagées lors d'assauts contre les clôtures entourant les présides occupés de Sebta et Mellilia.

À souligner également, toujours selon la même source, que « le Maroc se trouve confronté à une problématique asymétrique. Les efforts déployés par le Royaume ne sont pas accompagnés de manière pro-

portionnelle par l'Union européenne (UE) ou son voisin du nord, l'Espagne. Si la Turquie, la Grèce et l'Italie bénéficient de soutien financier et matériel substantiel de la part de l'UE pour gérer leurs propres défis migratoires, le Maroc, de son côté, doit y faire face de manière quasi unilatérale ».

« Cette inégalité dans le soutien européen est d'autant plus manifeste lorsque l'on compare la situation marocaine avec celle de la Turquie, qui a reçu en 2015 une aide de trois milliards de dollars pour juguler le flux migratoire lié à la crise syrienne. En revanche, l'appui financier accordé au Maroc est jugé insuffisant par de nombreux observateurs et officiels. Ce manque de soutien reflète un certain déséquilibre dans la gestion de la crise migratoire au niveau international et nécessite une meilleure coordination, voire une revalorisation des efforts conjoints, pour renforcer la sécurité tout en garantissant une approche plus humaine et durable de la question migratoire », ajoute la même source.

Identification des populations concernées

Le nombre d'étrangers en situation irrégulière demeure également une énigme. En effet, le bilan du département de l'Intérieur n'évoque ni la part que représente cette population dans la société marocaine ni son évolution ni sa composition. Pour les experts, « une analyse plus détaillée pourrait inclure une catégorisation des profils migratoires (ex. familles, travailleurs, demandeurs d'asile) pour mieux comprendre les motivations et les besoins, ainsi que des estimations basées sur des études indépendantes, des données régionales ou des rapports internationaux ». « D'autant, ajoutent les spécialistes, qu'en l'absence de compa-

raisons avec des données antérieures ou des chiffres d'autres pays similaires, il devient difficile d'évaluer l'impact de la politique nationale ». Un développement pertinent consisterait, selon eux, « à mettre en exergue des initiatives qui ont fonctionné dans des contextes comparables et qui pourraient être adaptées au contexte marocain et à comparer les résultats du Maroc avec ceux d'autres pays de transit ou de départ ».

Lesdits spécialistes estiment que « la question du nombre d'étrangers en situation irrégulière demeure cruciale, notamment pour les 50.000 migrants régularisés dans le cadre de deux opérations exceptionnelles de régularisation des migrants en situation administrative irrégulière et ceux qui ont bénéficié de conditions allégées suite aux instructions Royales et à l'intervention de la Commission nationale de suivi et de recours, en 2014 et 2016. Notamment dans un nouveau contexte marqué par le fait que le renouvellement des cartes de séjour n'est plus automatique ». Les autorités exigent à présent plus de conditions pour pouvoir les renouveler. Les migrants doivent obligatoirement présenter un dossier complet constitué d'un contrat de travail, d'un bulletin de paie, d'un contrat de bail, d'un extrait de casier judiciaire et d'un certificat alors qu'auparavant, il suffisait de présenter un passeport en cours de validité ou une pièce d'identité, une facture d'eau ou d'électricité et l'adresse de la résidence où loge l'intéressé. La confusion dans ce dossier découle du fait que la régularisation a été opérée dans le cadre d'une circulaire conjointe (ministère de l'Intérieur et celui des Affaires de la migration) mais le renouvellement des titres de séjour se fait en application de la loi 02.03.

Du coup, la question qui se pose aujourd'hui est de savoir combien, sur les

50.000 personnes régularisées, ont pu renouveler leurs cartes de séjour au cours de ces huit dernières années ? En attendant une réponse de la part des autorités administratives compétentes, il faut rappeler que cette question engendre une autre, celle relative à la mise à niveau du cadre réglementaire national. En fait, l'Etat hésite encore à prendre des décisions claires et tranchantes concernant la révision de la loi 02.03 et l'élaboration d'une loi sur l'asile qui traînent encore à la SGG. Seule la loi sur la traite humaine a vu le jour.

Coût et logistique des opérations d'éloignement

Les données relatives aux franchissements irréguliers de frontière ne sont pas non plus divulguées ni comparées à celles existantes. A noter également l'absence d'éléments concernant le contexte géopolitique et socioéconomique qui pourraient expliquer ces chiffres, tels que les crises politiques régionales, les conflits, ou les politiques migratoires des pays voisins, ainsi que l'absence d'évolution de ces données sur plusieurs années pour repérer des augmentations, des baisses ou des tendances stables.

S'agissant du coût de l'éloignement forcé ou volontaire, personne ne sait combien il représente dans le budget général ni quelles sont les dépenses occasionnées par ces opérations (achat de billets d'avion, dépenses de personnel induites (agents de la police affectés aux éloignements forcés).

« Une exploration plus détaillée pourrait inclure une évaluation de l'impact humain de ces retours, en tenant compte des risques de violation des droits humains ou de réinstallation précaire des migrants dans leur pays d'origine; ainsi que le déploiement des ressources humaines et matérielles pour ces opérations, et leur coût sur le budget de la sécurité intérieure », observent les experts.

Politique au carrefour des enjeux nationaux et internationaux

En outre, ces derniers soulignent qu'« il est essentiel de replacer cette question dans

un cadre global et multidimensionnel, en examinant les interactions entre les politiques migratoires nationales et celles de ses partenaires européens et africains, ainsi que les effets sociaux et culturels des politiques ».

D'après eux, « les divers partenariats soulèvent plusieurs enjeux. Tel est le cas pour les accords bilatéraux et régionaux avec l'Union européenne qui sont parfois perçus comme renforçant la "politique de la forteresse Europe", où le Maroc joue « le rôle de gendarme pour le compte de ses partenaires ». « Les aides financières de l'UE au Maroc pour la gestion des flux migratoires, bien que nécessaires, poursuivent les experts, posent aussi la question de la dépendance économique et du risque de conditionnalité qui pourraient influencer sur la souveraineté du pays dans la définition de ses propres priorités migratoires ».

Concernant les relations avec les partenaires africains, les spécialistes notent que « la collaboration avec les pays de départ pour réduire les flux migratoires à la source, exige une évaluation meilleure de l'impact de ces collaborations sur les communautés locales et de comprendre si elles contribuent à offrir de véritables alternatives à la migration ».

Problématiques sociales et politiques

Sur un autre registre, les experts pensent que « les politiques de contrôle des flux migratoires, les retours volontaires ou les régularisations ont un impact sur l'opinion publique marocaine, souvent tiraillée entre la solidarité, l'hostilité, et la peur de l'autre. Il est donc essentiel de sensibiliser la population et de lutter contre les discours stigmatisants qui nourrissent la xénophobie ».

« Les migrants, expliquent les experts, qu'ils soient en situation régulière ou non, perçoivent et vivent les mesures migratoires à travers des expériences variées, souvent marquées par la précarité, la discrimination, ou, dans le meilleur des cas, par des opportunités d'intégration. Les politiques doivent s'attacher à garantir la dignité, la sécurité et l'intégration des personnes migrantes, tout

en respectant leurs droits fondamentaux ». Pour eux, « la dimension des droits humains reste cruciale ». Et du coup, ils jugent nécessaire de faire face à des défis liés à la protection des migrants contre les violations, les mauvais traitements ou les expulsions arbitraires. « Le Maroc peut jouer un rôle de leader régional en démontrant que sécurité et humanité peuvent coexister au sein de la politique migratoire », indiquent-ils. Et de préciser que « la politique migratoire du Maroc doit répondre à des enjeux complexes, mêlant contrôle des frontières, respect des engagements internationaux, gestion des flux migratoires et promotion de la stabilité régionale. Cela nécessite une

approche équilibrée, basée sur une coordination intersectorielle, une coopération avec les acteurs de la société civile et un dialogue franc avec les partenaires internationaux ».

« En définitive, concluent les spécialistes, replacer la question de la migration irrégulière dans un cadre global implique de reconnaître le rôle du Maroc comme acteur de médiation et de stabilisation, tout en plaçant les droits des migrants au centre de ses priorités. Il s'agit de créer des passerelles, non des murs, et de faire de la mobilité humaine un facteur de développement partagé et non une source de tensions ».

Hassan Bentaleb

L'exploitation de travailleurs viticoles marocains une nouvelle fois en procès en Gironde

Trois personnes poursuivies par 25 de leurs anciens employés viticoles marocains devaient comparaître mardi devant le tribunal correctionnel de Libourne (Gironde), pour répondre à des accusations de "traite d'êtres humains" dans des domaines du vignoble bordelais.

Les deux principaux prévenus, un couple d'employeurs français de 54 ans et 42 ans, à la tête d'une société de prestation de travaux viticoles faisant l'intermédiaire entre saisonniers et châteaux, sont notamment poursuivis pour "traite" et "soumission à des conditions de travail indignes".

Leur recruteur, un Marocain de 46 ans, comparait uniquement pour "traite".

Les victimes, des hommes et une femme recrutés au Maroc, avaient versé aux prévenus entre 8.000 et 10.000 euros pour venir travailler dans le vignoble entre janvier 2021 et janvier 2024.

En échange, ces travailleurs immigrés, âgés d'une vingtaine à une quarantaine d'années, s'étaient vu promettre un contrat de travail de quatre mois payé à Smic, un hébergement et un titre de séjour, rapporte l'AFP.

Selon les enquêteurs, ces promesses n'ont jamais été réellement honorées: les contrats n'étaient pas remis, les semaines de travail allaient jusqu'à 62 heures sans compensation financière, et des titres de séjour réguliers n'étaient jamais fournis.

Les victimes étaient également hébergées dans "des conditions contraires à la dignité humaine", selon l'Inspection du travail. Elles s'entassaient parfois à 12 personnes en même temps, sans matelas à disposition pour tous, dans deux petits appartements du centre de Libourne.

Les affaires d'exploitation de travailleurs viticoles immigrés, aux mécanismes s'apparentant à ceux des réseaux de passeurs de migrants, se sont récemment multipliées dans le vignoble bordelais, le parquet de Libourne notamment en faisant "l'une de ses priorités".

Plusieurs personnes ont été condamnées à de la prison ferme dans son ressort ou celui du parquet de Bordeaux dans des dossiers similaires de traite d'êtres humains ciblant des travailleurs immigrés, notamment roumains et marocains.



Réunion du Collectif international de soutien aux familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie

Le bureau exécutif du Collectif international de soutien aux familles d'origine marocaine expulsées d'Algérie en 1975 (CiMEA), a tenu, vendredi 15 novembre 2024 à Rabat, une réunion avec la participation de l'ensemble de ses membres. Cette réunion a été consacrée à l'examen de plusieurs points dont des aspects en lien avec la gestion organisationnelle et financière.

Les participants à cette réunion ont débattu des résultats préliminaires de l'étude intitulée «Mémoire des Marocains expulsés d'Algérie en 1975», supervisée par le CiMEA en coopération avec le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Cette étude est réalisée par un groupe d'étudiants en Master de la Faculté des lettres et des sciences humaines de Meknès sous l'encadrement de la Professeure Mimoun Aziza, enseignante-chercheuse en histoire des migrations au sein de la même faculté. Les membres se sont penchés sur les différents aspects de cette recherche académique et ont formulé plusieurs remarques visant à enrichir et valoriser ce travail scientifique inédit, qui retrace les parcours multiples de cette question humanitaire et juridique.

Les membres du CiMEA ont également fait le point sur l'état d'avancement du programme de commémoration du 50ème anniversaire de la tragédie de l'expulsion des Marocains d'Algérie, tout en réaffirmant la nécessité



de poursuivre les efforts pour préserver cette mémoire et de fournir les moyens nécessaires pour assurer le succès de cette initiative, qui prévoit l'organisation de plusieurs activités, notamment au niveau international, tout au long de l'année 2025.

A cet égard, les membres du bureau exécutif du CiMEA ont exprimé leur mobilisation continue et leur entière disposition à déployer tous les efforts pour assurer le succès de cette manifestation, en saluant dans ce sens

les parties prenantes qui ont annoncé leur engagement et leur soutien de cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du programme général du CiMEA.

Ce programme vise particulièrement à plaider auprès des instances nationales et internationales pour défendre les intérêts des Marocains expulsés d'Algérie, ainsi qu'à faire pression sur les autorités algériennes pour une reconnaissance officielle des violations graves commises en 1975 à l'égard des Marocains résidant depuis des

décennies sur le sol algérien, et aussi pour présenter des excuses officielles et réparer les préjudices individuels et collectifs.

Par ailleurs, les participants à cette réunion ont souligné la nécessité d'élaborer une stratégie médiatique et de communication pour sensibiliser à la tragédie des Marocains expulsés d'Algérie en 1975, tout en poursuivant l'ouverture vers le monde universitaire à travers l'encouragement de la recherche scientifique et la réalisation des études et des travaux autour de

cette question.

Le Collectif international de soutien aux familles marocaines expulsées d'Algérie en 1975, fondé le 27 février 2021 en tant qu'organisation non gouvernementale internationale, vise à plaider pour la restitution des biens confisqués de manière illégale par l'Etat algérien et pour une indemnisation financière et morale au profit des victimes et leurs ayants droit pour les préjudices subis en raison de l'expulsion collective abusive et aussi faciliter le regroupement des familles marocaines avec celles qui sont encore établies en Algérie.

Le CiMEA a pour objectif également d'exercer des pressions sur les autorités algériennes pour qu'elles reconnaissent les violations subies par ces citoyens, en leur rappelant leurs responsabilités manifestes dans cette tragédie et en indemnisant les victimes pour les dommages subis.

Le Collectif international considère que le gouvernement algérien assume l'entière responsabilité de cette tragédie, et continue d'orchestrer des campagnes de désinformation et de dissimulation de la réalité de ce drame. Il néglige délibérément le fait que ces citoyens marocains résidaient légalement en Algérie depuis des décennies et qu'un grand nombre d'entre eux avaient fondé des familles mixtes algéro-marocaines et avaient participé activement à l'indépendance de l'Algérie.

Rabat – le 15 novembre 2024
Cimea75@gmail.com

Réaction de la rédaction de "Maroc Hebdo" à la cyberattaque algérienne contre son site

Victime de cyberattaques répétées de sa plateforme web, la publication «Maroc Hebdo» a émis un communiqué où elle dévoile les responsables de cet acte abject. Pour les dirigeants de l'hebdomadaire, « la provenance désigne très clairement la voisine de l'Est, dont les dirigeants semblent croire qu'ils peuvent réduire au silence la presse marocaine comme ils l'ont déjà fait, au fur et à mesure, pour la presse algérienne elle-même »

« Comme les lecteurs de Maroc Hebdo en sont déjà informés, la plateforme web de notre journal fait l'objet depuis le samedi 16 novembre 2024 de cyberattaques répétées avec comme objectif clair de nous faire taire. En effet, ces attaques se sont produites au lendemain de la publication d'un dossier de couverture consacré aux gesticulations qui se font de plus en plus belliqueuses du régime algérien à l'encontre de notre pays, et ce comme le ministre des Affaires étrangères en avait prévenu les élus de la nation lors de son intervention du

vendredi 8 novembre 2024 à la Chambre des représentants. Et comme nos équipes techniques ont pu l'établir, la provenance désigne très clairement la voisine de l'Est, dont les dirigeants semblent croire qu'ils peuvent réduire au silence la presse marocaine comme ils l'ont déjà fait, au fur et à mesure, pour la presse algérienne elle-même.

Ceux qui lisent depuis un certain temps Maroc Hebdo ne sont pas sans ignorer que des attaques de même nature ont déjà été perpétrées à notre encontre au cours des dernières années. En mars 2023 déjà, notre site avait perdu sa fonctionnalité à la suite de la publication d'un autre dossier de couverture s'attardant sur les relations maroco-algériennes, celui-là consacré à la question du Sahara oriental. Et nos lecteurs plus anciens se rappelleront, eux, peut-être comment dans les années 90, au commencement de l'aventure Maroc Hebdo, certains plumitifs affidés à la junte avaient pris coutume de se répandre en insultes à l'égard

de notre publication. Seuls donc les procédés changent : hier, il s'agissait de calomnier à hue et à dia ; aujourd'hui, c'est une attaque DDoS, qui consiste à submerger un site de requêtes en un temps record jusqu'à le faire tomber, à laquelle il a été fait recours. L'objectif, quant à lui, demeure donc le même.

S'il est vrai que nous avons souvent eu à couvrir le dossier algérien dans nos colonnes, ce n'est point par "fixation", comme on tend à chaque fois à nous en taxer. Il se trouve que du simple truchement de son implication dans l'affaire nationale du Sahara, Alger constitue un acteur majeur dans les affaires intérieures marocaines, et comme journal pionnier dans le traitement de ces affaires, nous accordons par voie de conséquence un intérêt à l'avenant au rapport que nous entretenons avec l'Algérie. Au demeurant, notre souhait de toujours a été d'encourager, à notre humble niveau médiatique, la construction du Grand Maghreb arabe, qui passe

naturellement par une liquidation du passif problématique entre les deux pays. Qu'une menace ouverte de guerre en vienne donc à troubler cet ambitieux projet régional n'a, de ce fait, pu que nous faire réagir.

Ceci pour souligner l'importance qu'il y a, pour le peuple algérien frère, à prendre conscience que ce n'est pas lui qui est visé, contrairement à ce que cherche à colporter une certaine propagande douteuse tentant d'assimiler les Algériens à ce régime militaire qui a nu à Maghreb arabe et veut désormais, de façon ne laissant poindre pas le moindre doute, le réduire à néant, au nom d'un vain combat pour la survie qui prend de plus en plus l'allure d'une fuite en avant désespérée. Et tant qu'il s'agira de notre région, de cette "communauté de destin" telle que l'a désigné de nombreuses reprises, dans ses discours, SM le Roi Mohammed VI, une cyberattaque ou autre ne saura jamais nous faire reculer ».

Maroc Hebdo

Financement de la Coupe du monde 2030 dans le cadre de la loi de Finances 2025

Répondre aux exigences avec des ressources limitées

Horizons

Le Maroc se prépare à accueillir la Coupe du monde 2030. L'on ne peut donc ne pas s'interroger sur les dispositions financières prévues à cet effet dans le cadre de la loi de Finances 2025. Les exigences financières liées à l'organisation de cet événement ont-elles été prises en compte ? Comment le projet de loi de Finances peut-il fournir les investissements nécessaires pour le développement des infrastructures et la modernisation des installations sportives et touristiques ? Comment les budgets des conseils élus et des agences de développement peuvent-ils être intégrés pour soutenir les projets liés à la Coupe du monde 2030 dans les domaines sportif, économique, touristique et culturel ? Quelles stratégies pourraient maximiser la rentabilité économique et sociale de cet événement mondial ?

Comment éviter les erreurs commises par les précédents pays organisateurs pour garantir une Coupe du monde réussie et durable ? De quelle manière les médias peuvent-ils soutenir la promotion de l'événement et informer le public sur la préparation du Maroc pour la Coupe du monde 2030 ? Comment les médias peuvent-ils renforcer l'image de stabilité et de sécurité du Maroc en prévision de l'accueil de millions de supporters et de touristes ?

Rentabilité économique et sociale et défis communs dans l'organisation de la Coupe du monde : Leçons de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Russie et du Qatar

Les expériences d'organisation de la Coupe du monde depuis 2010 offrent des enseignements précieux sur l'impact économique et social de cet événement. Les résultats varient en fonction de la préparation des infrastructures, de la planification financière et de la gestion durable des ressources. L'accueil de la Coupe du monde représente une grande opportunité, mais elle s'accompagne également de défis économiques, sociaux, sécuritaires et logistiques. Pour les 4 derniers pays ayant abrité cet événement mondial, l'Afrique du Sud (2010), le Brésil (2014), la Russie (2018) et le Qatar (2022), les principaux challenges ont consisté en :

Coûts économiques élevés : L'Afrique du Sud, le Brésil, la Russie et le Qatar ont alloué des budgets importants pour le développement des infrastructures et la construction de stades, pesant lourdement sur leurs économies nationales et soulevant des questions sur les bénéfices à long terme. Ces investissements ont également provoqué des protestations, les citoyens critiquant l'utilisation des fonds pour l'organisation de la Coupe du monde au lieu de les orienter vers le développement de secteurs vitaux comme l'éducation et la santé.

Défis sécuritaires : La sécurité a été un axe majeur, nécessitant une augmen-



tation des dépenses pour protéger les foules et les participants. Chaque pays a dû faire face à ses propres défis sécuritaires, du crime en Afrique du Sud aux cybermenaces en Russie. Ces défis ont nécessité un renforcement des forces de sécurité, une surveillance numérique accrue et une coopération internationale.

Défis sociaux et droits des travailleurs : En Afrique du Sud et au Brésil, des manifestations ont eu lieu pour exiger une meilleure allocation des ressources. Le Qatar a été critiqué pour les conditions de travail de ses travailleurs migrants, ce qui l'a poussé à réformer certaines de ses lois du travail.

Défis logistiques et de transport : Le défi de transporter des milliers de fans dans les différentes villes hôtes a été particulièrement présent pour l'Afrique du Sud, le Brésil et la Russie. Le Qatar a relevé ce défi en développant un réseau de métro moderne, mais la petite taille de l'État a limité les capacités d'accueil.

Défis environnementaux et durabilité : L'entretien des infrastructures a été une charge pour les pays organisateurs, certains stades restant sous-utilisés après l'événement. Au Qatar, bien que des efforts aient été faits pour garantir une empreinte carbone neutre, la consommation élevée d'énergie pour la climatisation des stades a posé un défi environnemental majeur.

Défis culturels et sociaux : Le Qatar a dû gérer les attentes des fans internationaux tout en respectant les traditions locales, notamment en matière de consommation d'alcool. Le Brésil et l'Afrique du Sud ont été témoins de tensions sociales dues à des dépenses jugées excessives pour l'événement.

Infrastructures non durables : L'Afrique du Sud, le Brésil et la Russie ont fait face au défi de maintenir les infrastructures sportives après l'événement, certaines devenant inutilisées, imposant ainsi une charge financière pour les gouvernements. Le Qatar a envisagé de transformer certains stades en infrastructures communautaires pour

assurer une utilisation continue après le Mondial.

Développement économique, touristique et social et rôle des médias dans la promotion de la Coupe du monde

Le Maroc espère tirer de grands bénéfices économiques de la Coupe du monde, avec une augmentation des recettes touristiques qui pourraient atteindre 30% du PIB, contre 7% actuellement. Il prévoit de recevoir environ 26 millions de touristes d'ici 2030, ce qui stimulera les services hôteliers et touristiques avec des revenus estimés entre 2 et 3 milliards de dollars. En parallèle, des projets d'infrastructures, comme le développement du réseau routier et du train à grande vitesse « Al-Boraq », réduiront le temps de trajet entre Casablanca et Agadir, facilitant la mobilité entre les villes hôtes.

Les médias jouent un rôle essentiel pour promouvoir ces avantages économiques en montrant l'évolution des infrastructures et en soutenant l'image du Maroc en tant que destination touristique et d'investissement. Des campagnes publicitaires internationales pourraient augmenter le tourisme de 20% après la Coupe, attirant des investisseurs dans des secteurs stratégiques comme les énergies renouvelables, l'industrie automobile et l'hydrogène vert.

Préparatifs de sécurité et rôle des médias dans la sensibilisation du public

La sécurité est une priorité pour accueillir la Coupe du monde, nécessitant une coordination étroite entre le Maroc, l'Espagne et le Portugal. Les efforts incluront une surveillance modernisée avec intelligence artificielle pour suivre les menaces potentielles, renforcée par des campagnes de sensibilisation diffusées par les médias pour éduquer les visiteurs sur les mesures de sécurité. En intégrant les citoyens dans ces efforts par une communication transparente et des initiatives participatives, la confiance pourra être renforcée pour un engagement sociétal durable et une organisation réussie.

En somme, l'organisation de la Coupe du monde 2030 représente pour

le Maroc une occasion unique de générer des retombées économiques et touristiques majeures, d'améliorer ses infrastructures et de promouvoir un environnement de sécurité exemplaire. En mobilisant les médias pour diffuser une image positive des préparatifs et des atouts du Maroc, cet événement pourrait laisser un impact durable, consolidant ainsi la position du pays sur la scène internationale et renforçant sa vision d'un développement durable et global.

Il est essentiel que cette dynamique intègre également le développement de projets sociaux, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, en harmonie avec les axes stratégiques de l'Etat social. En investissant dans ces secteurs, le Maroc pourrait non seulement rehausser la qualité de vie de ses citoyens, mais aussi démontrer son engagement envers un développement équilibré et inclusif, garantissant que les bénéfices de cet événement international soient partagés de manière équitable au sein de la population.

Par ailleurs, la lutte contre le chômage doit être placée au cœur de cette vision. En créant des emplois à travers les divers projets d'infrastructures et en stimulant les secteurs du tourisme, du sport, et des services, le Maroc pourrait contribuer significativement à la réduction du taux de chômage, particulièrement chez les jeunes. Cet effort permettrait non seulement de dynamiser l'économie, mais également de favoriser une meilleure insertion professionnelle, contribuant ainsi à une croissance socioéconomique durable et inclusive.



Par Dr. Mohamed Assouali
Membre du Comité national
d'arbitrage et d'éthique de l'USFP

Par Abou Salma

abousalma10@gmail.com

Mots flechés

JEU & LOISIRS

GAUCHE	AVIRON PEU	TOURMENTE EN LUGE	PLUS	ENLEVER	BERGE	ABRI DES INUITS	VILLE DE CARNIVAL	INTACT
				GARDER POUR SOI				
BP JARDINISE				MACHINE FORME D'ÊTRE				
		NUDISTE POSSESSIF			PART ROMAINS			
BRODE	PRIS LE SEIN LASCARS				SYMBOLE DU COBALT		VOTE	
LITHIUM		PIGE		PARLE POUR NE RIEN DIRE				
FORME D'AVOIR TRUCIDE			POSSESSIF TRACTE		FRUITS SECS	RAPPORT BEAUCOUP	VIEILLE CITÉ	
		DÉCOLLAGE						ROULÉ
ESPRIT NOCTURNE					GREFFE		FER FILS DE NOÉ	
IMPOSE	VIN	BRIDE SUPER				QUI N'EST PAS CUI		
				EN VENTE FIN DE VERBE		EN PHASE		FORME D'ÊTRE
EN CROISADE			LEVANT			ÈRE		
EXTRA					A L'ENVERS LARGUÉE			

Solution mots flechés d'hier

ENLEVER	PLUS TÔT	BOURN	LETTERS DE REAL	FIN STRINGS	G	FILLE DE JOIE	monde NOÏE	L	SARTRE MÉCHER	F	FAUX PLAIS
PA	S	S	E	R	R	E	C	I	T		
BLOND COURT	V	A	R	E	U	S	E	E	E		
EN ADÛT	A	O									
CAPUC	N	U	L								
A	T	L	A	S							
C'EST TOUT EN MOISSÉ	T	R	A	N							
P	O	N	S								
OLIVE	U										
D	R										
MÉTAL	D										
T	I	R									
SOOT PSTIN OUI	R	A	C	E							

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaires général de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouahy
Mourad Tabet
Wafaa Mejlouhi
Mehdi Oussat
Rachid Meftah

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezziar

Service technique
Khadija Sidi (Responsable)
Myriem Rahane
Khadija Halati
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelouacim Warrach

Secrétariat
Aerama Tabou

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmedou El Katib (Lahyoune)
Abdelali Khalid (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahroun
Khalil Benmoussa

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Libération@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.06.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annonces@libe.ma
Youssef El Gabs

Mouana El Youssefi
Leandra Baghdadli
Latifa Mounir
Rkia Ait Dahman
Silvan Zaher
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3^e Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
0522 62.32.32
0522 60.23.44
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghébines

Distribution
SAPRESS
Dossier de presse
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1- Amateur
- 2- Camionneur - En les
- 3- Période - Intangible
- 4- Outil d'ajustage - Sous le premier - Largeur d'étoffe
- 5- Processus - Cours d'eau
- 6- Cercuit
- 7- Dieu souffleur - Voyons ?
- 8- Aucun - Centrale de maîtres
- 9- Laurent
- 10- Touche - Amour de lièvre

VERTICALEMENT

- 1- Bien avant le vélo
- 2- Porte charge - Egalement
- 3- Décoûté - Soirée
- 4- Saint lapidé - Pousé
- 5- Au stand - Echos - Manche
- 6- Se enchaînent (Se...)
- 7- Il donne le cochon - Fencoul bitard
- 8- Chaîne nationale - Voyelles
- 9- De la terre
- 10- Crochet - Personnel - Règle

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	C	O	N	S	T	A	N	T	A	N
2	E	C	O	U	R	T	E		R	U
3	L	E	N	T	E	M	E	N	T	
4	E	L		E	S	O		A		O
5	R	O	I	S		S	A	B	O	T
6	I	T	T		E	P	R	I	S	E
7	F		E	N	C	H	A	S	S	E
8	E	M	M	E	L	E	S		U	
9	R	E		T	A	R	E	S		U
10	E	R	S		T	E	R	N	I	T

Grilles de sudoku

Facile

5				2	1			
3	9	6		7	1			
4		1			3	6	9	
	8					5		
1	5	2				7	4	6
		3					8	
	3	9	1			2		8
			8	6		3	5	9
		5	3					1

Moyen

		1	5					8
2			7		3			9
	3	4		2				
					8		5	9
	7							3
1	4		3					
				8		3	4	
8	2		4		6			1
	1				5	9		

Difficile

				1	2	8		
6	8			9		1		
				5			4	
4	9			2	5			
		5				6		
			4	3			9	7
	5			4				
		9		7			5	2
4	1	5						

Expert

		5		6				
1				7	2		5	4
2					8			
	3						2	
	5							9
		8						1
			5					9
3	7		9	4				6
			6			7		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	5	7	9	3	4	6	1	2
9	2	6	5	1	8	7	4	3
3	4	1	7	2	6	8	9	5
7	9	4	6	8	3	5	2	1
2	3	8	1	4	5	9	6	7
6	1	5	2	7	9	3	8	4
5	7	2	8	6	1	4	3	9
4	8	9	3	5	2	1	7	6
1	6	3	4	9	7	2	5	8

Moyen

2	1	9	4	6	8	5	7	3
4	7	8	3	5	1	6	9	2
6	5	3	7	9	2	4	8	1
8	3	5	9	1	6	2	4	7
1	2	6	5	7	4	8	3	9
9	4	7	2	8	3	1	5	6
3	8	2	1	4	9	7	6	5
5	6	1	8	3	7	9	2	4
7	9	4	6	2	5	3	1	8

Difficile

6	3	9	4	2	7	5	1	8
5	8	2	3	6	1	9	7	4
7	1	4	9	5	8	3	6	2
3	9	7	6	8	2	4	5	1
1	6	5	7	3	4	8	2	9
4	2	8	5	1	9	6	3	7
8	7	3	1	9	6	2	4	5
9	5	1	2	4	3	7	8	6
2	4	6	8	7	5	1	9	3

Expert

7	6	3	4	5	1	8	2	9
4	2	5	8	9	6	1	3	7
9	8	1	7	3	2	4	6	5
2	5	7	1	8	9	3	4	6
1	3	6	5	2	4	7	9	8
8	9	4	6	7	3	2	5	1
5	4	9	3	1	7	6	8	2
6	7	8	2	4	5	9	1	3
3	1	2	9	6	8	5	7	4

Economie

Le dirham s'apprécie de 1,47% face à l'euro du 07 au 13 novembre

Le dirham s'est apprécié de 1,47% face à l'euro et s'est déprécié de 1,06% vis-à-vis du dollar américain durant la période du 07 au 13 novembre, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Au cours de cette période, aucune opération d'adjudication n'a été réalisée sur le marché des changes, fait savoir la Banque centrale dans son bulletin hebdomadaire.

Les avoirs officiels de réserve se sont établis à 360,1 milliards de dirhams (MMDH) au 8 novembre, en baisse de 0,1% d'une semaine à l'autre et en hausse de 1,6% en glissement annuel.

Pour ce qui est des interventions de BAM au cours de la semaine du 07 au 13 novembre, elles ont atteint 152,5 MMDH en moyenne quotidienne, réparties entre des avances à 7 jours pour un montant de 63,5 MMDH, ainsi que des pensions livrées à plus long terme et des prêts garantis pour des montants respectifs de 51,8 MMDH et 37,3 MMDH, rapporte la MAP.

Sur le marché interbancaire, le volume quotidien moyen des échanges s'est élevé à 2,4 MMDH et le taux interbancaire s'est établi à 2,75% en moyenne.

Lors de l'appel d'offres du 13 novembre (date de valeur le 14 novembre), la Banque a injecté un montant de 63 MMDH sous forme d'avances à 7 jours.

Sur le marché boursier, le MASI s'est apprécié de 2,7%, portant sa performance depuis le début de l'année à 21,4%. Cette évolution hebdomadaire reflète notamment les progressions des indices des secteurs des services de transport de 11,6%, des banques de 3,2% et des bâtiments et matériaux de construction de 2,6%.

En revanche, ceux des secteurs des boissons et de l'électricité ont diminué de 3% et 3,3% respectivement.

Pour ce qui est du volume hebdomadaire des échanges, après un montant de 1,4 MMDH une semaine auparavant, il s'est élevé à 3,4 MMDH, dont 2,2 MMDH sur le marché central (actions) et 1 MMDH au titre de l'offre de vente au public des actions du Crédit du Maroc.

Marrakech à l'heure du 2^{ème} Forum arabe pour le développement du tourisme



Les enjeux du développement du tourisme au niveau des principales destinations touristiques arabes, culturelles et patrimoniales, ont été au cœur de la 2^{ème} édition du Forum arabe pour le développement du tourisme, tenue lundi à Marrakech.

Placée sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, cette rencontre vise à échanger les expériences et à discuter des dernières tendances en matière de développement du tourisme culturel et patrimonial dans le monde arabe, afin de contribuer à l'élaboration d'une stratégie arabe de marketing et de promotion qui soit en phase avec la demande touristique croissante.

Intervenant à cette occasion, M. Nasser Al-Hatlan Al-Qahtani, directeur général de l'Organisation arabe pour le développement administratif (OADA) relevant de la Ligue arabe, a souligné que ce forum tend à faire la lumière sur la manière d'assurer un équilibre entre la préservation des sites historiques et la promotion du

tourisme, rapporte la MAP.

M. Al-Qahtani a également mis l'accent sur l'importance de la préservation des cachets historique et religieux des destinations arabes patrimoniales, expliquant que la tenue de cet événement à Marrakech traduit l'engagement du Maroc à soutenir les efforts visant à renforcer la coopération arabe dans le domaine du tourisme.

De son côté, la présidente du Conseil communal de Marrakech, Fatima Ezzahra El Mansouri, a indiqué que ce forum d'envergure, qui rassemble une pléiade d'experts et de spécialistes issus de divers pays arabes, se veut un espace d'échange de connaissances et d'expériences, et représente une plateforme pour le renforcement de la coopération arabe dans ce secteur qui constitue un "pilier essentiel pour le développement de l'économie locale et arabe".

Cette rencontre offre aussi l'occasion pour l'interaction entre experts et décideurs, en vue de renforcer les expériences touristiques, établir des partenariats, lancer

des initiatives stratégiques et proposer de nouvelles visions à même de contribuer au développement durable des destinations arabes culturelles et patrimoniales, a-t-elle ajouté dans une allocution lue en son nom.

Mme El Mansouri a, dans ce sillage, insisté sur l'importance de l'utilisation des nouvelles technologies, des techniques modernes et du marketing numérique pour accélérer le développement du tourisme, tout en veillant à préserver l'authenticité du patrimoine et de l'environnement culturel et social, afin de contribuer au développement du tourisme dans les pays arabes.

Au menu de cette rencontre figuraient des sessions traitant de diverses thématiques : "Les stratégies de marketing et de promotion du tourisme", "La stratégie du marketing du patrimoine immatériel de la région de Marrakech-Safi", "Le rôle du tourisme international dans le développement des villes patrimoniales, Marrakech et le Maroc, comme modèles", "Le patrimoine immatériel et la magie de l'histoire", "Le

patrimoine et la civilisation islamique en Egypte et au Maroc", "L'expérience Jemaa El Fna", "Le caractère unique de l'architecture de Marrakech et l'attractivité touristique", "Comment faire face aux défis de la dégradation des sites touristiques dans le monde arabe grâce à l'intelligence artificielle" et "Le renforcement du rôle des expositions et des conférences internationales dans le développement du tourisme arabe".

Initié par l'OADA, en partenariat avec le Conseil régional de Marrakech-Safi, le Conseil communal de Marrakech et le Conseil régional du tourisme (CRT), dans le cadre de l'évènement "Marrakech, capitale de la culture dans le monde islamique pour l'année 2024", ce forum a connu la participation de délégations de divers pays arabes et institutions concernées par ce secteur vital.

Le programme du 2^{ème} Forum arabe pour le développement du tourisme comprenait aussi des visites à des monuments historiques de la Cité ocre.

La 6^{ème} édition de l'Africa Food Show du 20 au 22 novembre à Casablanca

Le parc des expositions de Casablanca accueille, du 20 au 22 novembre, la sixième édition de la Semaine du commerce chinois (China Trade Week) ainsi que le Salon africain de l'alimentation (Africa Food Show).

Ces deux événements, qui réunissent plus de 80 exposants provenant de 20 pays, offrent une opportunité exceptionnelle pour renforcer les échanges économiques entre la Chine et l'Afrique et explorer des collaborations dans des domaines clés tels que l'agriculture, l'alimentation, les technologies de construction et les biens de consom-

mation, indique un communiqué des organisateurs. Ils illustrent les ambitions du Maroc dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation et son rôle de hub entre l'Afrique et l'Asie, ajoute le communiqué.

Ils offrent également aux entreprises marocaines une plateforme idéale pour développer des partenariats stratégiques avec des acteurs internationaux et découvrir des innovations dans divers secteurs.

A cette occasion, des conférences aborderont l'avenir des partenariats Asie-Afrique et le rôle du

Maroc comme porte d'entrée vers l'Afrique de l'Ouest. Les visiteurs pourront ainsi assister à des démonstrations culinaires et à des événements culturels mettant en avant la diversité des saveurs mondiales. Considéré comme l'un des plus grands événements agroalimentaires en Afrique, le Salon africain de l'alimentation, organisé habituellement au Kenya, se tient pour la première fois au Maroc, reflétant le rôle stratégique du Royaume du Maroc dans les domaines de l'alimentation et des investissements agricoles en Afrique.

La zone euro navigue vers une croissance modérée en 2025 au milieu des crises

La Commission européenne a annoncé vendredi qu'elle tablait sur une légère accélération de la croissance économique et la poursuite du ralentissement de l'inflation l'an prochain dans la zone euro, tout en soulignant l'incertitude liée aux tensions géopolitiques.

Bruxelles prévoit une progression du produit intérieur brut (PIB) de 1,3% en 2025, après 0,8% en 2024. L'inflation devrait diminuer à 2,1%, après 2,4% cette année.

Ces chiffres sont quasiment inchangés par rapport aux dernières prévisions de l'exécutif européen publiées le 20 juin. Il envisageait alors une croissance de 1,4% l'an prochain et, déjà, une inflation à 2,1%, rapporte l'AFP.

La hausse des prix à la consommation devrait ainsi se situer en 2025 tout près de l'objectif de 2% fixé par la Banque centrale européenne (BCE) permettant à l'institution monétaire de poursuivre la baisse de ses taux d'intérêt.

L'inflation a nettement ralenti

après avoir atteint 8,4% en 2022 sur fond de guerre en Ukraine, puis 5,4% en 2023.

Le taux de chômage, déjà au plus bas, devrait encore reculer l'an prochain à 6,3% dans les 20 pays partageant la monnaie unique, après 6,5% cette année.

"La croissance devrait s'accélérer grâce à une consommation en hausse, soutenue par une augmentation du pouvoir d'achat et un chômage toujours à des niveaux historiquement bas, ainsi qu'à une amélioration attendue des niveaux d'investissement", a résumé le vice-président de la Commission européenne, Valdis Dombrovskis, tout en mettant en garde contre "l'incertitude géopolitique élevée".

L'invasion de l'Ukraine par la Russie et le conflit au Moyen-Orient font peser des risques notamment sur l'approvisionnement énergétique de l'Europe.

En outre, l'élection de Donald Trump aux États-Unis fait craindre des mesures protectionnistes qui pourraient entraîner le

monde dans une guerre commerciale, particulièrement dommageable pour l'Europe dont l'économie dépend fortement des échanges internationaux.

"Des défis structurels et une incertitude géopolitique pèsent sur nos perspectives futures. Les États membres devront suivre un chemin étroit consistant à réduire les niveaux d'endettement tout en soutenant la croissance", a prévenu le commissaire à l'Économie, Paolo Gentiloni.

Malgré la légère accélération, la croissance européenne "reste modeste", a-t-il souligné.

Il a réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre de vastes réformes économiques, inspirées par l'ancien chef du gouvernement italien Mario Draghi, promises la semaine dernière par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE réunis en sommet à Budapest.

Les pistes de réformes incluent un approfondissement du marché intérieur des services, notamment dans la finance, un allègement et une harmonisation des

réglementations ainsi que des investissements massifs financés à l'échelle des Vingt-Sept.

"En regardant vers l'avenir, renforcer notre compétitivité par des investissements et des réformes structurelles est essentiel pour stimuler la croissance potentielle et naviguer dans un contexte de risques géopolitiques croissants", a déclaré M. Gentiloni. Sur le volet budgétaire, le déficit public pour l'ensemble de la zone euro devrait reculer à 3% du produit intérieur brut (PIB) cette année, selon les prévisions de la Commission, qui table sur 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026, grâce au retrait des aides aux entreprises et aux ménages face à l'envolée des tarifs de l'énergie.

La France se distingue cependant avec le deuxième déficit public le plus élevé attendu cette année dans l'UE, à 6,2% du PIB, derrière la Roumanie (8%). Bruxelles s'attend en outre à une amélioration plus lente lors des deux prochaines années que celle annoncée par Paris.

Le déficit français augmente-

rait même de nouveau en 2026 à 5,4% du PIB, après 5,3% en 2025, selon les prévisions de l'exécutif européen.

La France fait l'objet depuis fin juillet d'une procédure pour déficit excessif, comme six autres États membres. Ces pays doivent prendre des mesures correctrices pour repasser à l'avenir sous la limite de 3% fixée par les règles européennes.

La deuxième économie européenne dépasse cependant nettement l'Allemagne en matière de croissance. Son PIB devrait progresser de 1,1% cette année, après 0,9% en 2023. Celui de l'Allemagne reculerait pour la deuxième année consécutive (-0,3% en 2023, -0,1% cette année), pénalisé par la faible demande mondiale pour les produits industriels.

Mais l'écart devrait se réduire nettement en 2025 et 2026 (croissance attendue à 0,8% puis 1,4% pour la France, contre 0,7% et 1,3% pour l'Allemagne), sous l'effet de la rigueur budgétaire française.

Focus à Bakou sur les engagements de Bank Al-Maghrib pour réduire les risques climatiques

Les engagements de Bank Al-Maghrib pour réduire les risques climatiques dans le secteur bancaire ont été, lundi, à Bakou, au centre d'un side event, en marge de la COP29.

Cette rencontre, organisée au Pavillon marocain, a été l'occasion de s'arrêter sur les efforts déployés par la Banque centrale pour faire face aux menaces financières liées aux effets du changement climatique, susceptibles d'affecter la stabilité des institutions financières, et promouvoir la finance verte au Maroc.

Najwa Mouhaouri, cheffe de l'unité finance verte à Bank Al-Maghrib, a indiqué, à cette occasion, que cette institution a pris plusieurs initiatives pour la sensibilisation et le renforcement des ca-

pacités, la co-organisation d'ateliers sur la gestion des risques, le dialogue et le partage d'informations et l'étude du marché bancaire vert, à travers l'exploration des partenariats pour étudier les tendances, les défis et les leviers de la finance verte au Maroc, rapporte la MAP.

Les initiatives concernent également la promotion de la finance verte, la contribution à la vision de la Stratégie bas carbone à l'horizon 2050, outre le suivi des politiques publiques en matière de transition énergétique, de contributions déterminées au niveau national (CDN), et de gestion des risques de catastrophes climatiques, a-t-elle ajouté.

Mme Mouhaouri a noté que, dans le cadre de cette vision, Bank Al-Maghrib

fait partie de plusieurs réseaux internationaux, tels que le Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), la Finance verte inclusive (IGF), l'Alliance pour l'inclusion financière (AFI) et le Réseau de la banque et de la finance durables (SBFN).

Conformément aux recommandations du guide du NGFS pour les superviseurs, a-t-elle relevé, Bank Al-Maghrib a publié une directive réglementaire dans le but de stimuler les efforts du secteur bancaire en matière de finance verte et d'encourager les acteurs à comprendre leurs risques financiers liés à l'environnement et au climat.

La directive invite les banques à déployer une stratégie de développement tenant compte des impératifs clima-

tiques et environnementaux, à savoir la gouvernance et la stratégie, la gestion des risques, la formation et la sensibilisation, ainsi que la communication et le reporting, a détaillé la responsable.

La 29^{ème} session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (11-22 novembre) met essentiellement l'accent sur le financement climatique, eu égard au besoin de permettre à l'ensemble des pays de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les vies ainsi que sur les moyens de subsistance contre l'aggravation des effets du changement climatique, notamment pour les communautés vulnérables.

Mohamed Achraf Laaraj (MAP).

Mohamed Amer Meziane : *Il faut réécrire l'histoire du monde à partir du Maghreb*

Les chercheurs contemporains sont appelés à repenser le Maghreb comme un espace hétérogène inexorablement connecté au reste du globe et s'employer à "réécrire l'histoire du monde à partir du Maghreb et non pas seulement l'histoire du Maghreb", a affirmé Mohamed Amer Meziane, philosophe et professeur à Brown University, aux États-Unis.

Dans une interview à la MAP en marge de sa participation à la 10^{ème} édition des "Rendez-vous de la philosophie" organisés par l'Institut français du Maroc en partenariat avec des institutions marocaines et françaises, M. Meziane a précisé que penser le Maghreb suppose et exige de "ne plus séparer l'Afrique, l'Asie et l'Europe comme si ces noms renvoyaient à des entités dont les frontières seraient fixes et infranchissables", rappelant que les Maghrébins sont "amazighs, africains, méditerranéens et arabes".

Appelant à repenser la géographie et l'histoire en conséquence, l'universitaire a expliqué que la réécriture d'une histoire transnationale du colonialisme au Maghreb remet en cause à la fois les paradigmes méditerranéens mais aussi ceux des area studies plus généralement.

S'attendant lui-même à ce travail de réécriture dans son premier livre "Des empires sous la terre", M. Meziane tente de multiplier les chronologies, insistant sur ce qui se passe avant et après 1492, qui symbolise la conquête des Amériques à laquelle les penseurs sud-américains tendent à conférer "une place prépondérante".

"Avant 1492, il y a évidemment les Croisades et la Reconquista. Après, il y a l'Expédition d'Égypte et la conquête d'Alger qui se passent au cours du XIX^e siècle", a-t-il noté, expliquant que ce sont les premières provinces de l'Empire ottoman à être colonisées par une puissance européenne.

Ces deux événements anticipent ce qui va se passer dans les mondes arabe et africain dans les décennies suivantes et participent aussi à la transformation des empires et des États coloniaux en des entités fossiles, dépendantes du charbon pour faire fonctionner leurs machines à vapeur, a-t-il relevé. Revenant également sur l'importance de la littérature pour la pensée décoloniale maghrébine, M. Meziane a rappelé que des auteurs et autrices tels que Kateb Yacine, Assia Djebar, Fatima Mernissi, ont philosophé à travers la littérature, en inventant et réinventant l'idée du Maghreb (mais aussi du "Maroc" ou de l'"Algérie") par ce biais.

"Dès 1947, Kateb Yacine tente de 'décoloniser l'histoire', notamment en réécrivant l'histoire de l'émir Abdelkader" a-t-il souligné, ajoutant que l'autre référence est celle d'Abdelkébir Khatibi, notamment avec son livre "Maghreb Pluriel", dans lequel il formule un geste de décolonisation de la sociologie et plus généralement des sciences humaines en confrontant Ibn Khaldoun et Marx de manière originale et



inaugurale.

Par ailleurs, des figures telles que Mohamed Chérif Sahli ou Abdelkébir Khatibi ont anticipé des questions historiographiques qui se poseront plus tard chez des auteurs indiens du mouvement dit des subaltern studies, a-t-il détaillé, affirmant aussi que Khatibi et Mohamed Abed Al-Jabri sont cités par des auteurs sud-américains.

"Khatibi est une source de la pensée de Walter Dignolo et on peut même considérer que sa border-thinking (pensée-frontière) est en fait une traduction en anglais de la double critique khatibienne", a-t-il soutenu, indiquant que l'autre grand concept "décolonial" est celui de de-linking qui traduit le thème khatibien de la déliaison, forme de non-alignement théorique ou de Bandung de la pensée.

Enfin, celui de pluriversalisme, autre manière de parler de ce que l'on nomme parfois "l'universel horizontal", se trouve aussi anticipé par Khatibi et sa pensée plurale et planétaire.

Apportant une attention particulière aux sources arabo-andalouses de la philosophie, la pensée maghrébine contemporaine se distingue, selon M. Meziane, par son héritage (au sens de la turāth) décisif, porté par des auteurs tels qu'Ibn Khaldoun et Ibn Rushd, leur permettant d'éviter d'entretenir une dépendance vis-à-vis des auteurs de la philosophie française du XX^e siècle, comme cela fut le cas pour beaucoup de théoriciens postcoloniaux anglophones et sud-américains.

"Je dirais aussi que la question amazighe et donc du plurilinguisme est un enjeu singulier. La question de l'africanité du Maghreb – de l'Ifriqiya – est posée par Kateb Yacine et Khatibi à travers la question arabo-amazighe et ce

depuis longtemps", a-t-il ajouté.

En outre, ces intellectuels maghrébins ont considéré l'idée d'une unité du Maghreb comme "l'horizon de cette décolonisation mais aussi un horizon de pensée", a fait valoir l'expert, relevant que des groupes de chercheurs se forment aujourd'hui entre les trois pays (Maroc, Algérie, Tunisie) pour reprendre cette tradition à laquelle il tente de contribuer à sa manière, notamment en publiant un dialogue philosophique dans la revue d'art marocaine Makana à Tanger.

Confronté à une perception qui voit dans le Moyen-Orient le centre du monde arabe, les chercheurs maghrébins sont globalement moins écoutés que ceux du Machrek, ou moins dans les mondes anglophones, ce qui fait que la pensée maghrébine en la matière n'a qu'un "impact marginal" sur la pensée académique mondiale, a déploré M. Meziane.

Et de souligner que des penseurs tels que Frantz Fanon, auteur de l'ouvrage "Les Damnés de la Terre", mettent le Maghreb et l'Afrique au centre de la pensée mondiale sans que cet ancrage ne soit reconnu.

"Il y a un travail de traduction à faire de ce point de vue et c'est l'une des raisons pour lesquelles je me suis expatrié aux États-Unis : non pas pour vivre en Occident mais pour contribuer, avec d'autres, à donner une résonance mondiale à la pensée contemporaine maghrébine", a-t-il noté.

Ayant travaillé et travaillant encore, par ses enseignements à Columbia University puis à Brown University, à faire étudier les auteurs contemporains maghrébins, M. Meziane a rappelé le caractère crucial de la circulation et de la traduction en langue anglaise pour

"faire voyager et circuler nos auteurs et nos traditions dans le Nord comme dans le Sud de ce globe sur lequel nous vivons".

A ce titre, il a affirmé que les intellectuels de la diaspora maghrébine ont un rôle prépondérant dans cette dynamique de réappropriation historique, en tant que passeurs, traducteurs ainsi qu'amplificateurs. Dans les deux cas, ils contribuent à "internationaliser" la pensée maghrébine, un peu comme des "ambassadeurs sans ambassade", a-t-il soutenu, se félicitant de voir se former un vivier de créateurs et d'historiens en France comme aux États-Unis.

S'inscrivant dans cette approche, le professeur tente, dans son second livre "Au bord des mondes" où il reprend le concept "barzakh" – préféré à "diaspora" – d'adopter un type de savoir (ilm) "qui n'est donc ni d'Occident ni d'Orient", en repensant comment les mondes se parlent mais aussi ce qui se trouve à leurs interfaces.

"Je crois aussi qu'il faut à tout prix éviter d'opposer les chercheurs de la diaspora à ceux qui vivent sur le continent. Il faut au contraire créer des alliances car chacun a son rôle et chacun doit participer à la planétarisation des perspectives ainsi qu'à la création de solidarités transnationales", a insisté le philosophe, précisant que "l'internationalisme" précède et excède les nationalismes".

"Ce qu'il nous reste à faire, je crois, est de reconstituer notre héritage et de l'enseigner mais aussi de préciser comment cet héritage peut nous faire penser autrement le monde", a-t-il suggéré, affirmant que le fait de "penser autrement" et de créer "une pensée voire une civilisation nouvelle" ne se fera pas dans une seule langue, "même si cette langue venait à être celle de certains de nos ancêtres".

Titulaire d'un doctorat en philosophie contemporaine et en histoire des idées de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Mohamed Amer Meziane est l'auteur de l'ouvrage "Des empires sous la terre. Histoire écologique et raciale de la sécularisation" (Paris, La Découverte, 2021).

Ce livre a remporté le prix Albertine de New York pour la non-fiction en 2023 et a été publié en anglais en avril 2024 par Verso Books sous le titre "The States of the Earth". Son deuxième livre a été publié en français en 2023 et s'intitule "Au bord des mondes. Vers une anthropologie métaphysique".

Son travail touche à la fois un public universitaire et non universitaire en Europe et en Afrique, avec des conférences au Collège de France ou au MoMa PS1. Ses livres ont fait l'objet de recensions dans plusieurs médias tels que Le Monde, The Los Angeles Review of Books ou encore Arte. Il est également invité à écrire des textes sur plusieurs artistes contemporains pour des catalogues d'exposition, des galeries d'art ou des revues telles que Flash Art ou Makana.

Par Manal Koubia (MAP)

Conversation au FIFM avec Monica Bellucci autour de son dernier film

La célèbre actrice italienne Monica Bellucci prendra part à une conversation autour de son dernier film, le documentaire "Maria Callas Monica Bellucci : une rencontre" du réalisateur grec Yannis Dimolitsas, qui sera présenté dans la section 11e Continent dans le cadre du Festival International du film de Marrakech (29 novembre au 7 décembre 2024).

Le 11e Continent est une section du Festival de Marrakech qui présente des films audacieux et novateurs qui bousculent les représentations cinématographiques, soulignent les organisateurs dans un communiqué.

Le film de Yannis Dimolitsas est une immersion précieuse dans la vie et l'héritage de Maria Callas, incarnée par Monica Bellucci en diva absolue de l'opéra.

"A travers des mémoires intimes, des lettres émouvantes et des images inédites, il nous transporte dans l'univers de Callas, depuis ses débuts modestes à New York jusqu'à son triomphe sur les scènes mondiales. Deux époques distinctes se croisent ici : celle où Callas atteint le sommet de sa carrière et celle d'aujourd'hui, où sa voix continue d'envoûter", précise le



communiqué.

Au cœur de cette œuvre, un dialogue essentiel entre deux femmes – Callas et Bellucci – qui, malgré des chemins différents, se rejoignent dans leur dévotion à l'art. Cette rencontre entre passé et présent révèle l'âme humaine derrière la légende et célèbre

une artiste qui a transformé sa douleur en beauté intemporelle.

La projection du film est prévue à l'Auditorium du Musée Yves Saint Laurent, le 1er décembre à 17h en présence du réalisateur Yannis Dimolitsas, et sera suivie d'une conversation avec Monica Bellucci autour du film.

Lever de rideau sur le Festival "Arouah Ghiwania"

La première édition du Festival "Arouah Ghiwania" a débuté dimanche soir au théâtre Saïd Afifi à El Jadida, avec au programme des concerts de musique populaire jusqu'au 30 novembre courant.

Organisé par le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la communication, en partenariat avec le Conseil de la région de Casablanca-Settat, ce festival itinérant se déroule à la fois à El Jadida, Aïn Harrouda et Casablanca.

Rendant hommage à la mythique troupe Nass Al Ghiwane, le festival propose une série de spectacles célébrant ce genre musical profondément ancré dans la culture marocaine. La soirée d'ouverture a remarquablement captivé le public avec des prestations vibrantes des groupes "Mesnawa" et "Derhem", du maître gnaoui Bakbou et de l'artiste Nabil Khalidi.

Dans une déclaration à la MAP, Hicham Bahloul, directeur du Théâtre Saïd Afifi, a affirmé que ce festival cherche à apporter sa modeste contribution en faveur de la préservation de ce patrimoine musical typiquement marocain.

"Le phénomène Ghiwani, vecteur de réflexions sociales et spirituelles, nous interpelle tous. Nous comptons

sur notre jeunesse pour assurer sa durabilité dans le temps, d'une génération à l'autre", a-t-il dit avant d'ajouter "qu'il s'agit là d'une célébration unique de l'âme musicale marocaine, entre mémoire collective et créativité renouvelée".

Mohamed Derham, membre fondateur de la troupe Jil Jilala, a, quant à lui, salué l'organisation de ce festival



exclusivement réservé à cette musique populaire.

"Dans un pays aussi riche culturellement que le Maroc, où plus de 150 rythmes coexistent, ce festival est une occasion propice à la promotion de cet héritage musical ainsi que sa transmission aux générations futures", a-t-il confié à la MAP.

Pour sa part, Abdelfattah Derrazi, membre du groupe Mesnawa, a mis l'accent sur la portée sociale et la charge culturelle des messages contenus dans les chansons de Nass Al Ghiwane, insistant lui aussi sur l'importance de mieux faire connaître ce genre musical auprès des nouvelles générations afin qu'elles s'en inspirent et le perpétuent.

Inscrit dans le cadre du Plan de développement régional (PDR 2022-2027), ce festival s'aligne sur les objectifs stratégiques de diversification et d'enrichissement de l'offre culturelle dans la région de Casablanca-Settat, apprend-on auprès des organisateurs.

Organisé parallèlement aux festivités de la Fête de l'Indépendance, il met en lumière l'importance de la musique Ghiwani dans l'identité marocaine tout en explorant son renouveau face aux courants musicaux contemporains.

Bouillon de culture

Patrimoine

La candidature du "henné" pour la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité sera examinée en décembre, annonce l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Le Comité de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel examinera cette candidature portée par seize pays arabes dont le Maroc sous le titre "Le henné : rituels, esthétique et pratiques sociales", lors de sa 19e session ordinaire qui se tiendra du 2 au 7 décembre prochain à Asunción (Paraguay), précise l'ordre du jour de la session.

"Lors du Moussem de Tan-Tan au Maroc qui s'est tenu en juin 2019, plusieurs organisations de la société civile ont exprimé leur souhait d'inscrire l'élément du henné sur la Liste représentative de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel", lit-on sur le dossier de candidature des pays concernés.

Et d'ajouter que l'idée a été bien accueillie par les pays participant aux activités du festival, "puisque l'élément est largement pratiqué par divers groupes de genre, d'âge et d'origine ethnique différents".

Au total, le Comité de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel examinera, au titre de sa session de décembre, les candidatures de 63 éléments portées par 90 Etats pour inscription sur les Listes de la Convention.

Parmi ces candidatures, 58 concernent la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Cette liste qui "reconnaît et promeut la diversité des pratiques culturelles et savoir-faire portés par les communautés", compte à ce jour 611 éléments pratiqués dans 140 Etats.

Prix

La Fondation du village culturel "Katara" a annoncé, lundi, l'ouverture des candidatures pour la 11ème édition du Prix Katara du roman arabe 2025.

Les œuvres seront reçues jusqu'au 31 janvier via le site web du prix, conformément aux conditions spécifiées pour chaque catégorie, a indiqué la fondation dans un communiqué.

Le Prix Katara du roman arabe comprend six catégories, à savoir les "romans publiés", les "romans non-publiés", les "romans jeunesse", les "essais d'histoire non-publiés", les "critiques littéraires" et le "roman qatari".

Deux listes de nominations des meilleures œuvres seront publiées, la première en juin 2025 avec 18 œuvres sélectionnées dans les six catégories et la seconde en août 2025 avec neuf œuvres, relève la même source.

Le montant total des récompenses pour l'ensemble des catégories s'élève à 375.000 dollars.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE DRIOUCHE
CONSEIL PROVINCIAL DE DRIOUCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHÉS
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° : 25/2024/CPD

Le Vendredi : 13/12/2024, à 10/00 Heures, il sera procédé aux Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à l'ouverture des plis relatives à la Consultation Architecturale pour :

- Etude Architecturale et Suivi des Travaux de Construction du Siège du Groupement des Collectivités Territoriales - GCT-BCH - KERT à la Commune de M'Talsa, Province de Driouch.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du Bureau des Marchés du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum hors taxes pour l'exécution des travaux à réaliser est : 3.930.800,00 DH Hors Taxes (Trois Million Neuf Cent Trente Mille Huit Cent DH hors taxes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° : 2.22.431, Du : 15 Chaaban 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les dossiers des concurrents peuvent être :

- Soit les envoyer, par

courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 8837/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE DRIOUCHE
CONSEIL PROVINCIAL DE DRIOUCHE
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHÉS
AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° : 26/2024/CPD

Le Vendredi : 13/12/2024, à 12/00 Heures, il sera procédé aux Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à l'ouverture des plis relatives à la Consultation Architecturale pour :

- Etude Architecturale et Suivi des Travaux de Construction du Siège du Groupement des Collectivités Territoriales - GCT-BCH - ANOUAL à la Commune de Tensmane, Province de Driouch.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du Bureau des Marchés du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le budget prévisionnel maximum hors taxes pour l'exécution des travaux à réaliser est : 3.930.800,00 DH Hors Taxes (Trois Million Neuf Cent Trente Mille Huit Cent DH hors taxes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° : 2.22.431, Du : 15 Chaaban 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les dossiers des concurrents peuvent être :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 8838/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Direction
Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRE DES PRIX EN SÉANCE PUBLIQUE

N°05/DRAO/2024
Le 03/12/2024 à 10 Heures : il sera procédé, au siège de la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Oriental à Oujda Bd LOUJIDI Moustapha, Route AOUIENT ESS-

www.marchespublics.gov.ma.
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De neuf cent trente mille sept cent vingt Dirhams 00 et 930 720,00 dhs) TTC
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : dix-huit mille cinq cent dirhams (18 500,00 DHS)
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma et constituer leurs cautionnements provisoires par voie dématérialisée, www.marchespublics.gov.ma ; Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°10 du règlement de consultation.

N° 8839/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE DRIOUCHE
CONSEIL PROVINCIAL DE DRIOUCHE
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 22/2024/CPD

Le Lundi : 16/12/2024, à : 12/00 Heure, il sera procédé aux Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux De Construction De La Route Reliant RN16 Et Douar Ait Abdellah Via Douar Hchirat A La Commune D'oulad Amghar- Province De Driouch

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès des Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Cinq Mille Dirhams (35.000,00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un Million Neuf Cent Mille Neuf Cent Quarante et Un Dirhams et Soixante Centimes (1.900.941,60 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° : 2.22.431, Du : 15 Chaaban 1444 (08 Mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté de la Ministère de l'Economie et des finances N° : 1982-21, Du : 09 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le dépôt électronique des plis et des offres est obligatoire.

Pour les concurrents installés au Maroc, il faut produire les copies certifiées conformes à l'original des certificats de qualification et de classification délivrées par le Ministère de l'Équipement, de Transport, de la Logistique et de l'Eau, suivant les spécifications du tableau suivant :

Secteur	Classe Minimum	Qualification Exigées
B	4	B.5 Annes non traités et enduits superficiels

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 8834/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE DRIOUCHE
CONSEIL PROVINCIAL DE DRIOUCHE
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 24/2024/CPD

Le Mercredi 18/12/2024, à : 12/00 Heures, il sera procédé aux Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux De Construction De La Route Reliant La RR 610 Et l'Ecole Rmila A La Commune Ait Mait - Province De Driouch

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès des Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : NEUF Mille Dirhams (9.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre Cent Soixante-Onze Mille Quatre Cent Quatre-vingt-dix-huit Dirhams et Quatre-vingt-douze centimes (471 498,92 DH TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° : 2.22.431, Du : 15 Chaaban 1444 (08 Mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté de la Ministère de l'Economie et des finances N° : 1982-21, Du : 09 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le dépôt électronique des plis et des offres est obligatoire.

Pour les concurrents installés au Maroc, il faut produire les copies certifiées conformes à l'original des certificats de qualification et de classification délivrées par le Ministère de l'Équipement, de Transport, de la Logistique et de l'Eau, suivant les spécifications du tableau suivant :

Secteur	Classe Minimum	Qualification Exigées
B	5	B.5

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 8836/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE DRIOUCHE
CONSEIL PROVINCIAL DE DRIOUCHE
SERVICE DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DE PATRIMOINE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° : 23/2024/CPD

Le Mardi : 17/12/2024, à : 12/00 Heures, il sera procédé aux Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

- Travaux De Construction De La Route Reliant Douar Ouled Haddou Mansour Et La Route Vers L'école Abou Chaib Doukhali à La Commune D'Oulad Boubker - Province De Driouch.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès des Bureaux du Conseil Provincial de Driouch, à la Ville de Driouch, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze Mille Dirhams (15.000,00 DHS)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Huit Cent Quarante Huit Mille Neuf Cent Vingt-Trois Dirhams et Vingt Centimes (848.923,20 DH TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du décret n° : 2.22.431, Du : 15 Chaaban 1444 (08 Mars 2023) relatifs aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté de la Ministère de l'Economie et des finances N° : 1982-21, Du : 09 Joumada I 1443 (14 Décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires, le dépôt électronique des plis et des offres est obligatoire.

Pour les concurrents installés au Maroc, il faut produire les copies certifiées conformes à l'original des certificats de qualification et de classification délivrées par le Ministère de l'Équipement, de Transport, de la Logistique et de l'Eau, suivant les spécifications du tableau suivant :

Secteur	Classe Minimum	Qualification Exigées
B	5	B.5

Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 8835/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'EL JADIDA
SECRETARIAT GENERAL
D.A.A/S.B.M

AVIS DE REPORT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°108/2024/INDH

Le gouverneur de la province d'El Jadida annonce au public que la séance d'ouverture des plis concernant l'avis d'appel d'offres ouvert national N°108/2024/INDH, relatif à :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR TALIB A LA COMMUNE TERRITORIALE OULED AISSA, PROVINCE D'EL JADIDA.

Est reporté à la date du 02 Décembre 2024 à 10h au lieu du 21 Novembre 2024 à 12h.

Le reste sans changement.

N° 8803/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA MARRAKECH-SAFI
PRÉFECTURE DE MARRAKECH
CERCLE BOUR
CAIDAT HARBEL
COMMUNE HARBEL
Direction des services communaux
Division des affaires tjt/s
Service des marchés et travaux

AVIS RECTIFICATIF
RELATIF À L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 05/2024

Suite à une correction apportée à l'avis initial, les modifications suivantes ont été effectuées :

- Le cautionnement provisoire est désormais fixé à la somme de : **Quatre mille Dirhams (4 000,00 DHS)** au lieu de **Cinq mille Dirhams (5 000,00 DHS)** comme mentionné dans l'avis initial.
- Une précision a été ajoutée pour indiquer que cet appel d'offres est réservé aux **très petites, petites et moyennes entreprises nationales, coopératives, unions de coopératives et auto-entrepreneurs.**

Les autres dispositions de l'avis initial restent inchangées.

N° 8804/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ÉLÉMENT
DIRECTION PROVINCIALE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT
ET DE LA LOGISTIQUE LARACHE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL
N°36/DPETL/Lar 2024

Le 13 DÉCEMBRE 2024 à 11 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT ET SES DEPENDANCES, ET D'ENTRETIEN DU SYSTEME ELECTRIQUE, OPTIQUE ET ENERGETIQUE DU PHARE NADOR RELEVANT DE LA DPETL DE LARACHE

Le dossier d'appel d'offres doit également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante : www.mtpnet.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **45 000,00 DHS, (QUARANTE CINQ MILLE DIRHAMS).**

L'estimation du coût des prestations : **3 109 950,00 DHS (TROIS MILLION CENT NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE DIRHAMS TTC).**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Châabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :

- déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 06 du règlement de consultation.

Pour les concurrents installés au Maroc ils doivent fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et classification.

SECTEUR	QUALIFICATIONS EXIGÉES	CLASSE MINIMALE
A	A5	4
B	B15	4

N° 8805/PA

Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

AVIS MODIFICATIF DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE OUVERTE
N° 07/SCA/2024

Il est porté à la connaissance de public que la date d'ouverture des plis de La Consultation Architecturale ouverte N° 07/SCA/2024 Relative aux Diagnostic et Suivi des Travaux d'achèvement de Construction du lycée Qualifiant ABDELKBIR EL KHATIBI à la commune territoriale Safi, Province de Safi, Région M/S,a été reporté au 28/11/2024 à 13 :00 au lieu de 25/11/2024 à 11 :00

N° 8806/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Kenitra
Cercle de Ben Mansour
Caidat de Mograne
Commune de Mograne
Division des affaires administratives
Financières et juridiques
Service des affaires administratives et juridiques
Bureau des ressources humaines

Avis d'examens d'aptitude professionnelle année 2024.

La commune de Mograne organise le 14 Décembre 2024 à 9 h du matin au siège de la commune Mograne des examens d'aptitude professionnelle ouvert aux fonctionnaires de la commune remplissant les conditions prévues par la loi, selon le tableau suivant :

Grade de promotion	condition	Dernier délai de dépôt de candidature	Date et lieu des examens
Technicien 1 ^{er} grade	Avoir 6 ans de service effectif dans le grade Adjoint administrative 3eme grade	10 Décembre 2024	14 Décembre 2024 Au siège de la commune de Mograne
Adjoint Technique 1 ^{er} grade	Avoir 6 ans de service effectif dans le grade Adjoint Technique 3eme grade	10 Décembre 2024	14 Décembre 2024 Au siège de la commune de Mograne

N.B. : es candidats réussis dans l'examen écrit devront ce présentés pour L'examen oral selon la date désignée par l'administration.

N° 8807/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale du préscolaire et des sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation de la Région de l'Oriental
Direction Provinciale JERADJ

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DES PRIX

Le 02/12/2024, à partir de : 10H00, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction Provinciale de Jerada SIS quartier administratif Jerada, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre simplifié sur offres de prix suivant :

N° de l'appel d'offres	objet	Date et heure d'ouverture des plis	L'estimation établie par le maître d'ouvrage en dirhams (TTC)	Caution provisoire en Dirhams
26/12/2024	Impression de 827 Pédagogique pour l'enseignement Explicite en titre de la rentrée scolaire 2024/2025 (2ème semestre (1periode)) Au profit des établissements primaires relevant LA DIRECTION PROVINCIALE DE JERADA. REF:06. -	02/12/2024 à 10H00	265 978,36	5 000,00

- Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents sur le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 Châabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
- Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement de consultation

N.B. : Toute pièce exigée non certifiée conforme à l'originale sera considérée nulle et non avenue.

N° 8808/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION CASA BLANCA
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN
AHMED JANOUBIA
CAIDAT OULED FARES
COMMUNE OULED
FARES
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N°05/2024
 Le 13/12/2024 à 10 h 30 min du matin au siège de la commune OULED FARES. Il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la commune OULED FARES à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert pour la location des biens communaux suivant au titre de l'année 2025 :
 1- Souk des bestiaux.
 Caution provisoire pour Souk des bestiaux :20000.00 dhs
 L'estimation pour souk des bestiaux : 24250.00 dhs
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la Commune rurale OULED FARES, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
 (voir les conditions et les clauses dans le cahier de charge de La C.T.OULED FARES)

N° 8811/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION CASA
BLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN
AHMED JANOUBIA
CAIDAT OULED FARES
COMMUNE OULED
FARES
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° 06/2024
 Le 13/12/2024 à 10 h 30 min du matin au siège de la commune OULED FARES, Il sera procédé au bureau de Monsieur le président de la commune OULED FARES à l'ouverture de plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la location D'ABATTOIRE du souk hebdomadaire TLAT OULED FARES pour l'année 2025.
 Caution provisoire pour D'ABATTOIRE:10000.00 dhs
 L'estimation pour ABATTOIRE :3109.12
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la Commune OULED FARES ,il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchéspublics.gov.ma.
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.
 (Voir les conditions et les clauses dans le cahier de charge de la C.T.OULED FARES)

N.P : les abats uniquement le mardi de chaque semaine.

N° 8812/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION
DRAA-TAFILALET
PROVINCE
D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
CAIDAT DE RISSANI
COMMUNE
DE BNI-M'HAMED
SIJILMASSA
Avis d'appel d'offres
ouvert national
Sur offres des prix
N° 05/2024

Le 13-12-2024 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions sis à la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n° 05/2024 pour : Travaux d'aménagement des pistes Rural et construction des petits ouvrages d'art au profit de la Commune de Bni-M'hamed Sijilmassa province Errachidia
 En lot unique
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De : Deux millions soixante-deux mille Huit cent douze dirhams TTC (2 062 812,00 dhs)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quarante et un mille dirhams (41 000,00 dhs).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° : 06 du règlement de consultation

N° 8813/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
ECI FAZAZ
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
N° : 01/2025

Le 07 Janvier 2025 à 11 h, il sera procédé dans la salle de réunion au siège de l'Établissement de coopération intercommunale FAZAZ à la province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert national sur offres de prix concernant : Etude et Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des prestations de mise en œuvre du futur contrat de gestion déléguée du service de Transport public par bus sur le territoire de l'ECI FAZAZ la Province de Khénifra.
 Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse :

www.marchéspublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre million quatre-vingt mille dirhams TTC (4 080 000,00 dhs TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre-vingt et un mille six cent dirhams (81 600,00 dhs).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 au 34 du décret n° 2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 8814/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Beni Mellal Khénifra
Province de Beni-Mellal
Secrétariat Général
DBM-SM

AVIS DE REPORT

Concernant les A.O.O.S n° 04 et 05/INDH/2024, publiés au journal :
 ou Libération N° 10364 du 16-17-18/11/2024

Il est porté à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis prévue initialement le 28/11/2024 à 10heures et à 11 heures des appels d'offres ouverts simplifiés N° 04 et 05/INDH/2024, est reportée comme suit :

N° A.O.O	OBJET	DATE ET HEURES
04/INDH/2024	ACQUISITION DE DEUX (02) VEHICULE DE SERVICE AU PROFIT DU SECRETARIAT GENERAL DES AFFAIRES REGIONALES, WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA.	03/12/2024 à 10heures
05/INDH/2024	RESTAURATION DES PARTICIPANTS AUX ACTIONS DE FORMATION DE L'ECOSYSTEME INDH 2024/2025 ORGANISEES PAR LA COORDINATION REGIONALE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN, WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL KHENIFRA.	03/12/2024 à 11heures

Le reste sans changement N° 8809/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Sidi Kacem
Collectivité territoriale Province de Sidi Kacem

Programme prévisionnel triennal modificatif

Maître d'ouvrage : Président du conseil de la Province de Sidi Kacem
 Année budgétaire 2024 :

Le programme prévisionnel modificatif des marchés que le Président du conseil de la Province de Sidi Kacem envisage de lancer pour l'année budgétaire 2024 et les deux années suivantes 2025 et 2026 est présenté ci-après:

a) Prestations de travaux

Année budgétaire 2024

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Travaux de renforcement de la production en eau potable des centres Zeggata-Selfate et localités avoisinantes(Génie civil)	Communes : Zeggata-Selfate	3 500 000,00 dhs	Appel d'offres ouvert national	Mars 2024	
2	Réalisation des pistes	Communes : Zeggata-Selfate - Bir Taleb	4 500 000,00 dhs	Appel d'offres ouvert national	Mars 2024	
3	Travaux de creusement d'un forage destiné à l'approvisionnement en eau potable des centres de Zeggata et Selfate et 75 Douars avoisinants relevant de la Province de Sidi Kacem	Communes : Zeggata-Selfate	3 000 000,00 dhs	Appel d'offres ouvert national	Novembre 2024	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Réalisation des pistes	Communes rurales

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Réalisation des pistes	Communes rurales

b) Prestations de fournitures

Année budgétaire 2024

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu de livraison	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1	Achat de carburant et lubrifiants	600 000,00 dhs	Parc Provincial	Appel d'offres ouvert national	Janvier 2024	

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Néant	

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Néant	

c) Prestations de services

Année budgétaire 2024

N°	Objet	Estimation prévisionnelle	Lieu d'exécution	Mode de passation	Période	Observation
1			Néant			

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes.

Année budgétaire 2025

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Nettoyage du siège du conseil de la Province de Sidi Kacem	Siège du conseil

Année budgétaire 2026

N°	Objet	Lieu d'exécution
1	Nettoyage du siège du conseil de la Province de Sidi Kacem	Siège du conseil

N° 8810/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE MÈDIOUNA
COMMUNE DE SIDI
HAJJAJ OUED HASSAR
DIRECTION
DES SERVICES
COMMUNAUX
REGIE COMMUNALE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES n°01/24/R.C

Le 12 Décembre 2024 à 11h00 sera procédé, dans les bureaux de l'annexe communale de la commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar à souk sebt, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour l'affermage du souk - sebt tit meillil - et le marché des bestiaux qui s'organise le lundi et le mercredi de chaque semaine, au titre de l'année 2025.

La durée de location est fixée à un an (du 01/01/2025 au 31/12/2025).

Les locaux à louer sont :
*souk hebdomadaire - sebt -

- Aires de la vente du bétail.
- Aires de la vente de différents marchandises et de légumes en gros.
- Aires de différentes marchandises.

- Parking de camions, de voitures de vélo et vélocycleurs.

- Stalles de boucheries.

* Marché de la vente du bétail :

- Enclos (rahba) des bovins.
- Enclos (rahba) des bovins et caprins.

- Enclos (rahba) des équins.
- Parking de camions, de voitures, de vélos et vélocycleurs.
- Cafés.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service de la régie de la commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à 1.000.000,00 dirhams (Un million de dirhams) au nom de Mr le trésorier provincial de Médiouna.

La valeur estimative pour l'affermage du souk - sebt - et marchés des bestiaux est fixée à 3.500.000,00 dirhams (Trois millions cinq cent mille dirhams).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs dossiers, contre récépissé, au bureau de la régie de recettes de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à monsieur le président de la commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar.

- Soit les déposer par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Une visite des lieux (souk hebdomadaire «sebt» et marchés des bestiaux) sera organisée le 05 Décembre 2024 de 11 heures à 14 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 et 5 du règlement de consultation.

N° 8818/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PREFECTURE
D'INEZGANE
AIT MELLOUL
CONSEIL PREFECTORAL
SERVICE DES AFFAIRES
FINANCIERES
ET DU PATRIMOINE
BUREAU DES MARCHES
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
OUVERTE
n° 12/2024/BP

Le 13 Décembre 2024 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux du président du Conseil de la préfecture d'Inezgane Ait Melloul, sis à Angle Avenue Mohamed-VI et Avenue

N° 8819/PA

nue Brahim Erroudani, Zone Industrielle-Ait Melloul, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte n°12/2024/BP du 13/12/2024 ayant pour objet :

- Étude architecturale et suivi des travaux de création d'une piste publique d'apprentissage de la conduite et d'un centre d'examen pratique pour l'obtention du permis de conduire à Ait Melloul, Préfecture Inezgane Ait Melloul. ».

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du Service des Affaires Financières et du Patrimoine - Bureau des Marchés au siège du conseil de la Préfecture d'Inezgane Ait Melloul sis à l'adresse précitée, ou le télécharger à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 3.300.000,00 Dhs HT (Trois millions trois cent mille Dirhams, hors taxes).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103, 104 et 105 du décret n° 2-22-431 du Chaabane 1444 (08 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les architectes concurrents peuvent :

* Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;

* Soit les déposer contre récépissé au service précité ;

* Soit les remettre au président du jury de la consultation au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°09 du Règlement de la consultation architecturale.

N° 8817/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

PREFECTURE DE MOHAMMEDIA
COMMUNE
AIN HARROUDA-
DIRECTION
DES SERVICE -
SERVICE TECHNIQUE -
BUREAU DES MARCHES
Avis d'appel d'offre ouvert international sur offres de prix N°18/2024

Le 10 Décembre 2024 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune Ain Harrouda, sise au siège de la commune Ain Harrouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres international ouvert sur offres de prix N°18/2024 ayant pour objet :

- LOCATION DES ENGENS AU PROFIT DE LA COMMUNE AIN HARROUDA-

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics Accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million trois cent trente-un mille quatre cent dirhams toutes taxes comprises (1.331.400,00 dirhams).

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de vingt-six mille six cent dirhams (26.600,00 dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°9 du règlement de consultation.

N° 8820/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province d'Azilal
Cercle de Baou
Caidat de Foum-jemaa
Commune de Tabia
Avis d'Appel d'Offres
Ouvert n° :
03/2024/C.Tabia

Le Mardi 03 décembre 2024 à 11 h du matin, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune de Tabia à Tislite à l'ouverture des plis relatifs

à l'appel d'offres sur offres de prix Pour : - Affermage des abattoirs - quotidien et hebdomadaire pour une période de 12 Mois allant du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025. Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état via l'adresse électronique suivante : <http://www.Marchespublics.gov.ma>

- Le Cautionnement provisoire est fixé à la somme de : trois mille dirhams (3000,00 dirhams)

- Estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : six mille dirhams (6000,00 dirhams)

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 28-29-30 -31-32 du Décret n° : 02-22-431 du 8 Mars 2023 relatives aux marchés publics.

* Les Concurrents doivent : envoyer leurs plis via le portail national des marchés publics

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 de règlement de consultation.

N° 8821/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région BENI MELLAL KHENIFRA
Province Beni Mellal
Commune Ouled Yaich

Avis rectificatif de l'avis d'appel d'offre N° : 11/CTOY/2024

Le président de la commune ouled yaich porte à la connaissance des soumissionnaires intéressés par l'appel d'offre N° :11/CTOY/2024 relatif à l'acquisition de deux ambulances équipées et un fourgon mortuaire commune ouled yaich province de BENI MELLAL.

Publié au journal libération N° :10354 en date du 04/11/2024 porte la modification comme suite :

*Avis d'appel d'offre ouvert international N° :11/CTOY/2024 au lieu de Avis d'appel d'offre ouvert national N° : 11/CTOY/2024

Le reste sans changement.

N° 8815/PA

Royaume du Maroc

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Prévoyance, et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Sud
Direction Provinciale de Marrakech

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SIMPLIFIÉ SUR OFFRES DES PRIX N°77/ENV/2024 (Séance publique)

Le 05/12/2024 à 10 Heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jean-Baptiste, guéla Marrakech, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national simplifié, réservé strictement aux PME, ayant pour objet: L'acquisition d'équipement au profit des espaces d'orientation relevant de la direction provinciale de Marrakech en deux lots séparés :

- Lot N°01 : Mobilier de bureau pour les établissements d'enseignement secondaire collégial.
- Lot N°02 : Mobilier de bureau pour les établissements d'enseignement secondaire collégial.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit:

Lot N°	Cautionnement provisoire en dirh		Estimation de la prestation en dirh TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	1 700,00	Mille sept cents dirhams	38 125,00	Quatre vingt huit mille cent vingt cinq dirhams
02	1 400,00	Mille quatre cents dirhams	70 000,00	Soixante dix sept mille quatre vingt dirhams

* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

* Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 de règlement de consultation.

NB : En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du Ministère de l'Économie et des Finances N°2011.33 du 24 Njaj 1434 (08 octobre 2013) pris pour l'application de l'article 148 du décret n° 2-22-349 du 15 Chaabane 1444 (8 Mars 2023), il est signalé que le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales. Les concurrents sont invités à fournir les pièces prévues par l'article 4 de l'arrêté précité et à l'article 8 du règlement de consultation.

N° 8816/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE KHENIFRA
CERCLE DE KHENIFRA
CAIDAT DE LEHRI-AGUJUMAM AZAGJA
COMMUNE DE LEHRI
REGIE DE RECETTES

AVIS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES N° : 01/2024

Le Président de la commune de LEHRI informe le public qu'il sera Procédé Le 10/12/2024 à 11 heures au siège de la commune : à la vente aux enchères publiques les véhicules suivants :

-1^{er} lot : voiture MITSUBISHI PICK-UP réformée.

-2eme lot : voiture NISSAN PICK-UP réformée.

- Les conditions de participation sont :

*dépôt d'une demande de participation auprès du bureau d'ordre contre un accusé de réception, par LAAR, auprès de la commission avant l'ouverture de la séance de l'adjudication.

*dépôt d'un reçu de la caution provisoire de 5.000,00 dhs pour chaque lot auquel vous participez.

*approbation du cahier de charge régissant l'adjudication après l'avoir retiré auprès du bureau de régie de recettes.

*deux photocopies de C.I.N. Algériens.

*l'obligation de paiement du prix de l'adjudication plus 30% comme majoration pour frais.

*le retrait de l'objet vendu n'est possible qu'après visa du procès-verbal par l'autorité compétente pour plus d'information contacter le service concerné.

N° 8817/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE ET
DES SPORTS**

**ACADEMIE REGIONALE
DE L'EDUCATION ET DE
LA FORMATION - RE-
GION DE FES- MEKNES
DIRECTION PROVIN-
CIALE DE MY YACOUB
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
SUR OFFRES DE PRIX
NATIONAL**

Le 02/12/2024, IL SERA PROCÉDÉ A LA DIRECTION PROVINCIALE DE MOULAY YACOUB RELEVANT DE L'ACADEMIE REGIONALE DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION REGION DE FES-MEKNES, (AVENUE TARIK IBN ZIYAD AIN KADOUSS -FES) A L'OUVRETTURE DES PLS RELATIFS AUX APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX COMME SUIV :

* APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIE SUR OFFRES DE PRIX NATIONAL N° 14/EXP/2024/DPMY. OBJET : Travaux d'impression des livrets de l'enseignement explicite (TOME2) pour les élèves des établissements primaires pionniers relevant de la direction provinciale de l'AREF Fes-Meknes à My Yacoub au titre de l'année scolaire 2024-2025

ESTIMATION EN DIRHAMS (TTC) 934 056,00 NEUF CENT TRENTIQUATRE MILLE CINQUANTE-SIX LA CAUTION PROVISOIRE EN DIRHAM EST DE 18 000,00 (DIX-HUIT MILLE DH). HEURE D'OUVERTURE : 10H. -Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du Portail Marocain des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

-Le dépôt, le retrait des plis et des offres des concurrents doivent être effectués par voie électronique dans le portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma> conformément aux dispositions des articles 9 et 30 de l'arrêté n° 1692-23 relatif à la dématérialisation des procédures des documents et des pièces relatives aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du règlement

de consultation. Les pièces fournies doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original.

N° 8823/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Avis Aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux sur offres de prix N° 20/INV/2024 et 23/INV/2024/ et 32/INV/2024

Le 02 /12/2024, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux sur offres de prix suivant :

- ACOOS N°20/INV/2024 : Acquisition du mobilier d'enseignement de l'éducation inclusive destiné aux établissements scolaires primaires relevant de la Direction Provinciale ALHAOUZ programmé à 10800 ;

- ACOOS N°23/INV/2024 : Acquisition du mobilier de bureau pour l'équipement Des Espaces d'Information et d'Aide à L'Orientat et 10 bureaux relevant de la direction provinciale ALHAOUZ programmé à 11100 ;

- ACOOS N°32/INV/2024 : Acquisition du matériel d'internats et des cantines scolaires au profit des internats et des cantines des établissements scolaires relevant de la direction provinciale ALHAOUZ programmé à 12100.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 1 100,00 Dhs (Mille Cent Dirhams) pour ACOOS N°20/INV/2024 ;
- 3 500,00 Dhs (Trois Mille Cinq Cent Dirhams) pour ACOOS N°23/INV/2024 ;
- 7 000,00 Dhs (Sept mille Dirhams) pour ACOOS N°32/INV/2024

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- 58 776,00 Dhs (Cinquante-Huit Mille Sept Cent Soixante-Sept Dirhams TTC) pour ACOOS N° 20/INV/2024 ;
- 187 200,00 Dhs (Cent Qua-

tre-Vingt-Sept Mille Deux Cent Dirhams TTC) pour ACOOS N° 23/INV/2024 ;
- 382 800,00 DH TTC (Trois cent quatre-vingt-deux mille huit cents Dirhams TTC) pour ACOOS N° 32/INV/2024 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N° 8824/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Avis Aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux «au rabais ou à majoration» N° 24/INV/2024 et 25/INV/2024/ et 26/INV/2024 et 27/INV/2024

Le 03 /12/2024, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux « au rabais ou à majoration » suivant :

- ACOOS N°24/INV/2024 : Travaux d'aménagement des écoles pionnières « ECOLE COMMUNAUTAIRE SITI FATMA et ECOLE AL MOURABITINE » programmé à 09H00 ;

- ACOOS N°25/INV/2024 : Travaux d'aménagement de l'école pionnière « DATOU ANNITAQAYNE C.T IGUERFEROUANE » programmé à 10H00 ;

- ACOOS N°26/INV/2024 : Travaux d'aménagement de l'école pionnière « OULAD YAHYA C.T TAMESLOHTE » programmé à 11H00 ;

- ACOOS N°27/INV/2024 : Travaux d'aménagement de l'école pionnière « AIT MANSOUR C.T AIT OURI » programmé à 12H00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à :

- 21 000,00 Dhs (Vingt et Un Mille Dirhams) pour ACOOS N°24/INV/2024 ;
- 20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dirhams) pour ACOOS N°25/INV/2024 ;
- 23 500,00 Dhs (Vingt-Trois Mille Cinq Cent Dirhams) pour ACOOS N°26/INV/2024 ;
- 21 000,00 Dhs (Vingt et Un Mille Dirhams) pour ACOOS N°27/INV/2024.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée

à la somme de :

- 1 053 432,00 DH TTC (Un Million Cinquante-Trois Mille Quatre Cent Trent Deux Dirhams TTC) pour ACOOS N° 24/INV/2024 ;
- 1 026 564,00 DH TTC (Un Million Vingt-Six Mille Cinq Cent Soixante Quatre Dirhams TTC) pour ACOOS N° 25/INV/2024 ;
- 1 188 432,00 DH TTC (Un Million Cent Quatre-Vingt-Huit Mille Quatre Cent Trent Deux Dirhams TTC) pour ACOOS N° 26/INV/2024 ;
- 1 068 036,00 DH TTC (Un Million Soixante-Huit Mille Trente-Six Dirhams TTC) pour ACOOS N° 27/INV/2024 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 8825/PA

Royaume Du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale, du Préscolaire et des Sports
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi
Direction Provinciale d'ALHAOUZ
Avis Aux Appels d'offres ouverts simplifiés nationaux «au rabais ou à majoration» N° 28/INV/2024 et 29/INV/2024/ et 30/INV/2024 et 31/INV/2024

Le 04 /12/2024, il sera procédé, au siège de la Direction Provinciale Al Haouz TAHANAOUT à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts simplifiés nationaux « au rabais ou à majoration » suivant :

- ACOOS N°28/INV/2024 : Travaux d'aménagement de l'école pionnière « AIT MOULAY ALI CT Ait Faska » programmé à 09H00 ;
- ACOOS N°29/INV/2024 : Travaux d'aménagement des écoles pionnières : TAMASLOUHTE et SHEB ET TAHTANI » programmé à 10H00 ;
- ACOOS N°30/INV/2024 : Travaux d'aménagement de l'école pionnière : SIDI GHIAI CT Sidi Abdallah Ghiaï » programmé à 11H00 ;
- ACOOS N°31/INV/2024 : Travaux d'aménagement des écoles pionnières : HASSAN ES SAGHIR et MOULAY JAAFAR » programmé à 12H00.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :40680.00dhs TTC (quatre cent six mille quatre vingt dirhams 00 centimes toutes taxes comprises).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 20 000,00 Dhs (Vingt Mille Dirhams) pour ACOOS N°28/INV/2024 ;
- 22 500,00 Dhs (Vingt-Deux Mille Cinq Cent Dirhams)

pour ACOOS N°29/INV/2024 ;
- 13 000,00 Dhs (Treize Mille Dirhams) pour ACOOS N°30/INV/2024 ;
- 23 500,00 Dhs (Vingt-Trois Mille Cinq Cent Dirhams) pour ACOOS N°31/INV/2024.

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage, est fixée à la somme de :

- 1 021 932,00 DH TTC (Un Million Vingt et Un Mille Neuf Cent Trent Deux Dirhams TTC) pour ACOOS N° 28/INV/2024 ;
- 1 125 564,00 DH TTC (Un Million Cent Vingt-Cinq Mille Cinq Cent Soixante Quatre Dirhams TTC) pour ACOOS N° 29/INV/2024 ;
- 664 512,00 DH TTC (Six Cent Soixante-Quatre Mille Cinq Cent Douze Dirhams TTC) pour ACOOS N° 30/INV/2024 ;
- 1 194 972,00 DH TTC (Un Million Cent Quatre-Vingt-Quatre Mille Neuf Cent Soixante-Douze Dirhams TTC) pour ACOOS N° 31/INV/2024 ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

8000.00DHS (huit mille dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023) relatif aux marchés Publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Les catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres, doivent être déposés au bureau du service des marchés relevant du secrétariat général de la province chtouka ait baha , au plus tard le 01/12/2024 à 16h30 (date et heure limites pour le dépôt)ou remis, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 8827/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
GROUPEMENT DES
COMMUNES HAUT
ET MOYEN ATLAS
D'AZILAL**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT**

N° : 18/2024/B.G.C/PAZ
Le 12 décembre 2024 à 11 Heures il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le Président du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour CONSTRUCTION DES ROUTES AU COMMUNES RELEVANT AU GROUPEMENT DES COMMUNES HAUT ET MOYEN ATLAS PROVINCE AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Budget et des marchés du Groupement Haut et Moyen Atlas d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : vingt mille dirhams, (20.000 DH).

L'estimation des coûts des prestations établit par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : un million soixante-trois mille neuf cent vingt dirhams, (1.063.920.00) DH

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08/03/2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail du marché public conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du 14-12-2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 8828/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE FAHS-ANJRA
CERCLE ANJRA
CAIDAT TAGHRAMT
COMMUNE TAGHRAMT**

AVIS DU DEPOT

Le public est informé du dépôt au siège de la commune TAGHRAMT PROVINCE FAHS-ANJRA d'un projet de plan d'aménagement KSAR ELMAJAZ TAGHRAMT (section TAGHRAMT) ainsi que le règlement ; pendant un délai d'un mois à compter du 01/12/2024, le dossier ainsi qu'un registre destiné à recevoir les observations des intéressés seront tenus à la disposition du public au siège de la commune, aux heures d'ouverture des bureaux.

N° 8822/PA

MODIFICATION

I/- suivant au PV de l'AGE en date du 11/09/2024 de la société ETM SARL AU, il a été décidé:

* Augmentation du capital social qui était actuellement CENT MILLE DIRHAMS (100.000,00 dhs) d'une somme de NEUF CENT MILLE DIRHAMS (900.000,00 dhs) pour le porter ainsi à UN MILLION DIRHAMS (1.000.000,00 dhs) par la création et l'émission de 900 parts sociales nouvelles d'une valeur de 100 dhs chacune.

La présente augmentation est faite par compensation des créances liquides et exigibles de porteur de parts sociales contre la société, par conséquent modification de l'article VI des statuts.

* Nouvelle répartition du capital:
- Mr: BRAHIM BOUKHAZOU : 10.000 Parts Soit 1.000.000,00 DHS
TOTAL : 10.000 Parts Soit 1.000.000,00 DHS

* La mise à jour des statuts, II/-Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce CASABLANCA le 14/10/2024 sous le numéro 938305.

N° 8828/PA

AUDIOSEC SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2024, les associés de la société = AUDIOSEC = au capital de deux cent dix mille (210.000,00) dirhams ont adopté les résolutions suivantes:

- Approbation de la donation de neuf cent (900) parts sociales de cent (100,00) dirhams chacune par M. Jacques KNAFO à sa fille: Madame Audrey Vanessa Zahra KNAFO.

- Quitus à M. Jacques Knafo et son maintien en tant que cogérant statutaire

- Modifications statutaires corrélatives

- Mise à jour des statuts. Le dépôt du dossier est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n°942868, le 13/11/2024.

N° 8975/PA

SYSTEMES DE

CONTROLE ET

DE SURVEILLANCE

DU MAROC SARL

= SCSM =

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2024, les associés de la société = SCSM SARL = au capital de trois cent mille (300.000,00) dirhams ont adopté les résolutions suivantes:

- Approbation de la donation de neuf cent (900) parts sociales de cent (100,00) dirhams chacune par M. Jacques KNAFO à sa fille: Madame Audrey Vanessa Zahra KNAFO.

- Quitus à M. Jacques Knafo et son maintien en tant que cogérant statutaire

- Modifications statutaires corrélatives

- Mise à jour des statuts. Le dépôt du dossier est effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le n°943203, le 14/11/2024.

N° 8976/PA

«CTRAM SARL»

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/09/2024, les associés de la société à responsabilité limitée «CTRAM SARL» ont décidé ce qui suit:

- Approbation de la donation de Mille cinq cent cinquante (1.550) parts sociales de cent (100,00) dirhams chacune par M. Adil Benamour à Mme Kenza Benamour.

- Désignation de Mme Kenza Benamour comme cogérante.

- Modifications statutaires corrélatives (Articles 6 et 17 des statuts)

- Mise à jour des statuts. Le dépôt légal est effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 13 novembre 2024 sous n°942871.

N° 8977/PA

« AGRI-HEV MA - SARL AU

Société à responsabilité

limitée d'associé unique

Au capital de 100.000,00

Dirhams

Siège social : 122 CI ME-

DIOUNA ETG 2 APPT 03

MEDIOUNA ZONE IN-

DUSTRIELLE Casablanca

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/10/2024 à Casablanca, il a été constitué une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes:

1/ La dénomination: La dénomination de la société est = AGRI-HEV MA - SARL AU

2/ Siège social: Le siège social est fixé à Casablanca, 122 CI MEDIOUNA ETG 2 APPT 03 Médioouna Zone Industrielle

3/ L'objet social: - Fabrication de produits de Boulangerie-Pâtisserie et des pâtes alimentaires

- Import-export et négoce

4/ Capital social: Le capital social s'élève à cent Mille (100.000,00) dirhams, divisé en mille (1000) parts sociales de Cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité intégralement libérées à la souscription.

Ces parts sociales sont attribuées à l'associé comme suit:

Mr ABDELAZIZ LAMMAMRI : 1000 Parts

Soit au total : 1000 parts

5/ La gérance: Mr ABDELAZIZ LAMMAMRI est nommé gérant unique pour une durée illimitée.

6/ La signature: La société sera valablement engagée par la signature de Mr ABDELAZIZ LAMMAMRI

7/ La durée: 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 942352 et l'immatriculation au R.C sous le n° 648953 le 11/11/2024.

N° 8978/PA

SOCIETE ANAMAR CAR

Société à responsabilité

limitée d'associé unique

Au capital de 100.000,00

Dirhams

Siège social : HAY HALA

RUE 6 N°86 AIN CHOK

Casablanca

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du

09/10/2024 à Casablanca, il a été constitué une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes:

1/ La dénomination: La dénomination de la société est = SOCIETE ANAMAR CAR = SARL AU

2/ Siège social: Le siège social est fixé à Casablanca, Hay Hala Rue 6 n° 86 Ain Chok

3/ L'objet social: Location de voitures sans chauffeurs.

4/ Capital social: Le capital social s'élève à cent Mille (100.000,00) dirhams, divisé en mille (1000) parts sociales de Cent (100) dirhams chacune, souscrites en totalité intégralement libérées à la souscription.

Ces parts sociales sont attribuées à l'associé comme suit:

Mr AYOUB MAGOURI : 1000 parts sociales

Soit au total : 1000 parts sociales

5/ La gérance: Mr AYOUB MAGOURI est nommé gérant unique pour une durée illimitée

6/ La signature: La société sera valablement engagée par la signature de Mr AYOUB MAGOURI

7/ La durée: 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 942038 et l'immatriculation au RC sous le n° 648661 le 07/11/2024.

N° 8979/PA

DISSOLUTION

ANTICIPÉE

SUPER GOURMET

SERVICES

Capital social : 500.000,00
Forme Juridique : SARL

Siège social : 39, Avenue Lalla Yacout 5ème Etage Appartement D Centre Ville, Casablanca

I- Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire, tenue le 31/08/2024, les associés ont décidé ce qui suit:

- Dissolution anticipée de la société.

- Démission de M. Abdellah Azzouzi et M. Mohamed Azzouzi

- Nomination de M. Abdellah Azzouzi Liquidateur de la société.

Siège de liquidation : 39, Avenue Lalla Yacout 5ème Etage Appartement D Centre Ville, Casablanca.

II- Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca le 24/10/2024 sous le numéro 940106.

N° 8980/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE SIDI

KACEM

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

NATIONAL

N°: 30/2024/INDH/PSK
Le 12 Décembre 2024 à 12H00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°30/2024/INDH du 12/12/2024, pour l'équipe-

ment de CEF Jorf El Melha, dar Al Atfal Sidi Kacem et centre SDF Sidi Kacem - Province de Sidi Kacem-lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Un million soixante dix neuf mille huit cent cinquante dirhams 00 cts (1 079 850,00) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Vingt et un mille (21 000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du règlement de consultation.

N° 8830/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE SIDI

KACEM

SECRETARIAT GENERAL

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

NATIONAL

N°31/2024/PSK

Le 12 Décembre 2024 à 10H00mn, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres des prix n°31/2024 du 12/12/2024, pour l'expertise technique des mosquées relevant du ressort territorial de la Province - Province de Sidi Kacem-lot unique.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent soixante quatre mille quatre cent dix-neuf mille (974 400,00) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix neuf mille (19 000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du règlement de consultation.

N° 8831/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE SIDI

KACEM

AVIS D'APPEL

D'OFFRES OUVERT

SIMPLIFIE

N°: 32/2024/PSK

Le 03 Décembre 2024 à 11H, il sera procédé, dans les bureaux de la Province de Sidi Kacem (Secrétariat Général) sis Avenue Mohamed V, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n°32/2024 du 03/12/2024, pour l'acquisition du mobilier de bureau pour les postes de commandement de la Province -Province de Sidi Kacem-lot unique

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marches-publics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Sept cent vingt neuf mille six cent dix-neuf mille (729 600,00) toutes taxes comprises.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatorze mille (14 000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans la division du Budget et marchés de la Province de Sidi Kacem au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°08 du règlement de consultation.

N° 8832/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTERE

DE L'INTERIEUR

PROVINCE D'EL JADIDA

CERCLE D'EL JADIDA

CAIDAT

D'ES OD BOUAZIZ

EL JANOUUBIA

CT SIDI M'HAMED

AKHDIM

AVIS D'APPEL

D'OFFRE OUVERT

N° 02/2024

- SEANCE PUBLIQUE -

Le Lundi 16 Décembre

2024 à 10 heure matin , il

sera procédé au bureau du

président de la CT Sidi

M'hamed Akhdim à l'ou-

verture des plis relatifs à

l'appel d'offres sur offres de

prix pour :

• location du souk hebdo-

madaire Tleita Od Ghanem

exclu la tuerie hebdoma-

daire du souk (abatteur)

• période du 01.01.2025 au

31.12.2025

• La caution provisoire est

fixé à la somme de :

95.250,00 Dhs

• Dépôt de garantie pour le nettoyage du souk hebdomadaire est fixé à la somme de : 7.000,00 Dhs

• Le prix estimatif mensuel pour location du souk hebdomadaire Tleita Od Ghanem est fixé à : 29.400,00 Dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de la régie en recettes de la CT Sidi M'hamed akhdim ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchés-publics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers de concurrents doivent être conformes aux dispositions des du Décret N° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrent peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la régie en recettes au siège de la commune.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Président du conseil communal Sidi M'hamed Akhdim

- Soit les envoyer par courrier électronique sur portail des marchés publics.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

1) Dossier administratif comprenant:

1. la déclaration sur l'honneur.

2. Demande de participation.

3. les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom de concurrent.

4. l'attestation fiscale du Percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an

5. l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la C.N.S.S

6. Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

7. Le récépissé du cautionnement provisoire.

8. Le récépissé du garantie pour le nettoyage du souk hebdomadaire.

9. Copie de cahier de charge signé et cacheté et égalisé par le concurrent.

10. Copie de règlement de consultation signé et cacheté et égalisé par le concurrent.

2) Dossier technique comportant :

• une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent

• les attestations délivrés par les présidents des communes certifiant que le concurrent a déjà loué certains souks hebdomadaires et qu'il est en situation régulière vis à vis à la commune bénéficiaire

3) Dossier financier comprenant :

• L'acte d'engagement comportant l'offre proposé par le concurrent en lettres et en chiffres dans un pli cacheté comportant le nom de locataire et location

• boerdereau des prix détail estimatif complété en lettres et chiffres, signé et cacheté comprenant la désignation d'appel d'offre et le nom du concurrent.

N° 8833/PA

"S T R MESSAGERIES" SARL A.U

Aux termes d'un acte SSP à Casablanca en date du 04/11/2024 il a été constitué une sarl a.u, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : Entrepreneur de Transport de Marchandises par automobiles dont le tonnage agréé est inférieur à 15 tonnes - Transport Urbain - Commissionnaire de transport par terre - Entrepreneur d'expédition de colis de produits du pays. Siège Social: 105 Bd Rahal Meskini 7ème Etage Aptt 71Casablanca.

Capital Social: 100.000,00 dhs divisé en 1000 parts de 100 dirhams Chacune : Mr FAYCAL EL MOUTTAKI 1000 parts.

Gérance : Mr FAYCAL EL MOUTTAKI est nommé gérant unique de la société pour une durée illimitée. Année Sociale : du 01/01 au 31/12.

Le dépôt légal est effectué au secrétariat greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 943061 en date du 14/11/2024 et immatriculé sous le numéro 649659.

POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 8840/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 86AOM/SNRT/2024 Le 12/12/2024 à 13:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et As-safi, Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour : La Prestation de conception et impression pour la SNRT :

- Des Agendas Regular 2025
- Des Agendas haut de gamme premium 2025
- Les échantillons exigés par l'article 8 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 11/12/2024 à 16 Heures, délai de rigueur.
- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :
- Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).
- Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 108 100,00 Dhs
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 7 207 344,00 DHS TTC
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 600,00 Dhs
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 311 760,00 DHS TTC.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT
- Soit les envoyer par voie

électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.

N° 8841PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 91AOM/SNRT/2024 Le 12/12/2024 à 10:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et As-safi, Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

La fourniture et la mise en service de caméras EFP Ultra Slow Motion pour les besoins des unités mobiles de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 11/12/2024 à 16 Heures, délai de rigueur.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

• Lot n°1 : 3 634 272,00 DHS TTC

• Lot n°2 : 1 161 338,17 DHS TTC

• Lot n°3 : 452 304,00 DHS TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 12 du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 8842/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

ET DE TÉLÉVISION AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 92AOM/SNRT/2024 Le 12/12/2024 à 11:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et As-safi, Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Lot n°1 : La fourniture et la mise en service d'objectifs box longue focale pour les besoins de la production mobile de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

Lot n°2 : La fourniture et la mise en service d'antennes sans fils pour intercoms HF pour les besoins de la production mobile de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

Lot n°3 : La fourniture et la mise en service d'antennes sans fils pour intercoms HF pour les besoins de la production mobile de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 11/12/2024 à 16 Heures, délai de rigueur.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

• Lot n°1 : 54 500,00 Dhs

• Lot n°2 : 17 400,00 Dhs

• Lot n°3 : 6 700,00 Dhs

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

• Lot n°1 : 3 634 272,00 DHS TTC

• Lot n°2 : 1 161 338,17 DHS TTC

• Lot n°3 : 452 304,00 DHS TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'article 12 du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 8843/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 93AOM/SNRT/2024 Le 12/12/2024 à 12:00 heures, il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et As-safi, Rabat, à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

La fourniture, l'installation et la mise en service d'un système téléphonique VoIP pour les émissions radio de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision.

Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 18 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT (2ème étage) au plus tard le 11/12/2024 à 16 Heures, délai de rigueur.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gratuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

• 8 700,00 Dhs

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à :

• 580 728,00 DHS TTC

-Une visite des lieux est prévue le 30/11/2024 à 11h au Siège de la SNRT -Rabat.

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/>

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 8844/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 95/2024/DGM

Le 02/12/2024 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 95/2024/DGM du 02/12/2024, pour : Fourniture des pièces de rechanges pour les campagnes d'étalonnage des instruments d'observation de la Direction Générale de la Météorologie en deux (02) lots. (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani)

Lot n°1 : Fourniture des pièces de rechange pour les campagnes d'étalonnage des instruments d'observation de marque Vaisala

Lot n°2 : Fourniture des pièces de rechange pour les campagnes d'étalonnage des instruments d'observation de marque AIBWeather.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Lot n°01 : Sept cent Soixante-quatre mille quatre cents dirhams TTC (764 400,00 dhs TTC)

- Lot n°02 : Trois cent quatre-vingt-treize mille six cent dirhams TTC (393 600,00 dhs TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- Lot n°01 : Dix Mille dirhams (10.000,00 dh).

- Lot n°02 : Six Mille dirham (6.000,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 8845/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'EAU

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ N° 96/2024/DGM

Le 04/12/2024 à 12h, il sera procédé, dans les bureaux des marchés et gestion comptables de la Direction Générale de la Météorologie, en face de la préfecture Hay Hassani Boite Postale 8106 à Casablanca à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres des prix n° 96/2024/DGM du 04/12/2024, pour : Fourniture des pièces de rechanges pour les campagnes d'étalonnage des instruments d'observation de la Direction Générale de la Météorologie en deux (02) lots. (Préfecture d'arrondissement Hay Hassani)

Lot n°1 : Fourniture des pièces de rechange pour les campagnes d'étalonnage des instruments d'observation de marque Microstev

Lot n°2 : Fourniture des pièces de rechange pour les campagnes d'étalonnage des instruments d'observation de marques Diverses.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

-L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• Lot n°01 : Six cent cinquante-cinq mille huit cents dirhams TTC (655.800,00 dhs TTC)

• Lot n°02 : Quatre cent quinze mille quatre-vingts dirhams TTC(415.080,00 dhs TTC).

-Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

□ Lot n°01 : Dix Mille dirham (10.000,00 dh).

□ Lot n°02 : Six Mille dirham (6.000,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

N° 8846/PA

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION ET DE TÉLÉVISION

AVIS RECTIFICATIF AOO n° 81AOM/SNRT/2024

Il est porté à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert n°81AOM/SNRT/2024 relatif à :

La Fourniture et la mise en service d'un ensemble d'équipements de mixage et de mélange pour les besoins de la production /diffusion des chaînes radio de la SNRT.

Que la date du dépôt des prospectus et des documents techniques est 04/12/2024 à 16 Heures, délai de rigueur, au lieu du 05/12/2024.

N° 8847/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE TEL :
 06 71 46 19 18/06 61 86 89 08
 Aux termes d'un acte S.S.P en date de 12/06/2024 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :
 1- Dénomination : - INDUS-TRO AZ12- SARL AU
 2- Siège social: ZENITH BUSINESS CENTRE RUE MOUSLIM LOT BOUKAR 3EME ETG APPT N° 14 BAB DOUKALA MARRAKECH
 3- Objet social : - REPARATION ELECTRONIQUE ET TELECOM - REPARATION DE MATERIEL MEDICALE - REPARATION ET INTERVENTION SUR MACHINE INDUSTRIELLE.
 4- Durée : la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C. 156059
 5- Capital Social : s'élève à 100.000,00.Dhs. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100.00dh chacune, souscrites en totalité, partiellement libérées et attribuées aux associés, unique à savoir :
 Mme. RAMI NAWAL :1000 PARTS
 -SOIT AU TOTAL : 1000 PARTS
 Gérance : la société est gérée par le gérant de Mme. RAMI NAWAL Pour une durée illimitée.
 6- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
 7- Immatriculé au RC sous le N° 156059 /2024le 08/11/2024/N° de dépôt : 168265/24.

N° 8850/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE TEL :
 06 71 46 19 18/06 61 86 89 08
 Aux termes d'un acte S.S.P en date de 12/06/2024 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont :
 1- Dénomination : - RIMO.SERVICES.MA- SARL AU
 2- Siège social: ZENITH BUSINESS CENTRE RUE MOUSLIM LOT BOUKAR 3EME ETAGE APPARTEMENT N° 14 BAB DOUKALA MARRAKECH.
 3- Objet social : - TRAITEUR - RESTAURATION - AGRICULTURE.
 4- Durée : la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C. 156219
 5- Capital Social : s'élève à 100.000,00.Dhs. Il est divisé en 1000 parts sociales de 100.00dh chacune, souscrites en totalité, partiellement libérées et attribuées aux associés, unique à savoir :
 Mme. AIT MOUSSA RAHMA : 1000PARTS
 -SOIT AU TOTAL : 1000 PARTS
 La société est gérée par le gérant de Mme. AIT MOUSSA RAHMA Pour une durée illimitée.
 6- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
 7- Immatriculé au registre de commerce sous le N° 156219 /2024le 13/11/2024/N° de dépôt : 164440/24.

N° 8851/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING-SARL-BOUZNIKA Tél/Fax :
 0537649573 GSM : 0668792975
 - S.D.T TRANS - S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DH
 SIEGE SOCIAL: DOMICILE

CHEZ 4 BUSINESS CONSULT COMPTA à 24 LOT AMAL 183 AL GHAZALI TEMARA.
 RC: 141715 IF: 60254841
 Au siège social : 24 LOT AMAL 183 AL GHAZALI TEMARA., les associés de la société à responsabilité limitée -S.D.T TRANS - SARL. Ont décidé ce qui suit :
 Première résolution : Cession de parts sociales;
 L'assemblée générale prend acte de cession de 166 parts de la société par Mme. MINA MOATI Titulaire de la CIN N° B188053 au profit de Mr. ABD-DELHADI CHIHAB, Titulaire de la CIN N° MC159044 ET 167 parts de la société au profit de Mr. RACHID BAGUAR, titulaire de la CIN N° MC119760.
 Deuxième résolution: Démission de la co-gérante;
 L'assemblée générale accepte la démission de Mme. MINA MOATI, de ses fonctions co-gérante de la société -S.D.T TRANS-.
 Le dépôt légal est effectué au secrétariat-Greffier du tribunal de première instance de TEMARA sous le n°141715 RC n° 141715.

N° 8852/PA

VALORIUM CONSULTING SARL AU
CESSION DES PARTS AUX TERMES D'UN ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 23/09/2024 MR MOURAD BAROUDI A CEDE LA TOTALITE DE SES PARTS SOCIALES SOIT 1.000 PARTS QU'IL TIENENT DANS LA SOCIETE VALORIUM CONSULTING SARL AU, A MR MOHAMMED BELHIMER
 - AUX TERMES DU PROCES VERBAL EXTRAORDINAIRES EN DATE DU 23/09/2024 IL A ETE DECIDE:
 * L'APPROBATION DE LA CESSION DES PARTS SOCIALES
 * DEMISSION DE MR MOURAD BAROUDI DE SON POSTE DE GERANT UNIQUE ET LA NOMINATION DE MR MOHAMMED BELHIMER NOUVEAU GERANT UNIQUE
 * MISE A JOUR DES STATUTS.
 LE DEPOT LEGAL A ETE EFFECTUE AUPRES DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASABLANCE EM DATE DU 15/11/2024 SOUS LE No 943022

N° 8853/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 30/2024DK/SMG du 12/12/2024
RESERVE AUX TPE, PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS
 Le 12/12/2024 à 12h00, il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour :
Fourniture des

EQUIPEMENTS AU NIVEAU DES CLUBS DE L'ORMVAD
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 603 600,00 DH-TTC (Six cent trois mille six cents Dirhams Toutes Taxes Comprises).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 12.000,00 DH (Douze mille Dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.

N° 8854/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX N° 31/2024 SMG du 12/12/2024
RESERVE AUX TPE, PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS
 Le 12/12/2024 à 13 heures il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix pour :
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CLUB DE L'ORMVAD

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des travaux établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 290 400 DH-TTC (Deux-cent-quatre-vingt-dix-mille-quatre-cents Dirhams Toutes Taxes Comprises).
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000,00 DH (Cinq-mille dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Il est prévu une visite des lieux le 02/12/2024 à 10 heures à partir du service des moyens généraux sis avenue IBN KHALDOUNE EL JADIDA. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°7 du règlement de la

consultation.
N° 8855/PA
ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 32/2024/SMG
RESERVE AUX TPE, PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS

Le 12/12/2024 à 14 heures 30 minutes il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national à majoration n° 32/2024/SMG du 12/12/2024 pour :
PRESTATION D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE L'ORMVAD
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Vingt

Sept Mille Neuf Cent Trente Six (327 906,00) dirhams.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Six Mille (6.000,00) dirhams.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023).
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 7 du règlement de la consultation.

N° 8856/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS
OFFICE REGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DES DOUKKALA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL A MAJORATION N° 33/2024/SMG
RESERVE AUX TPE, PME, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUX AUTO-ENTREPRENEURS
 Le 12/12/2024 à 10 heures 30 minutes il sera procédé dans la salle de réunions de l'Office

Régional de Mise en Valeur Agricole des Doukkala (O.R.M.V.A.D.), sis à 16 Avenue Mohammed VI El Jadida - Maroc, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national à majoration n° 33/2024/SMG du 12/12/2024 pour :
PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET DE NETTOYAGE DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE L'ORMVAD
 Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois Cent Quatre Vingt Quatre Mille Trois cent Quatre Vingt Quatre (384.384,00) dirhams.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Sept Mille (7.000,00) dirhams.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (08 mars 2023).
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n° 7 du règlement de la consultation.

N° 8857/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Nationale
de la Préscolaire & des Sports
Ministère des Sports, de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur - Maroc

Avis Rectifié et de report d'Appel d'Offres Ouvert National Simplifié N°44/SB/2024

La Direction Provinciale Du Ministère De L'éducation Nationale, Du Préscolaire Et des sports De Sidi Benaoud, Porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert National Simplifié N°44/SB/2024 déjà publié dans le journal libération n° 10362 Page 20, paru le 14 Novembre 2024 est rectifié comme suite :

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 48 060,00 DH\$ TTC (Quarante-huit Mille Dirhams, Soixante Centimes, toute taxe comprise) au lieu de l'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 48 000,00 DH\$ TTC (Quarante-huit Mille Dirhams, toute taxe comprise).

↳ L'ouverture Des Plis concernant l'appel d'offres Ouvert National Simplifié N°44/SB/2024 sera le 02/12/2024 à 11h00 au lieu de Le 25/11/2024 à 11h00.

NB : Les concurrents intéressés à cet appel d'offres doivent télécharger le nouveau dossier d'ACO.

Le reste de l'avis ne contient aucune modification.

N° 8849/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
PREFECTURE DES AMENAGEMENT ANFA
COMMUNE DE CASABLANCA
ARRONDISSEMENT ANFA
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES ET DES AFFAIRES
BOITIER 01
BUREAU DES MARCHES

Avis d'appel d'offres ouvert national Sur offres de prix n° 07/AA/2024

Le Jeudi 12 Décembre 2024 à 12 H, il sera procédé, dans le bureau du président de l'arrondissement Anfa, sis Rue Skhirate angle Ain Atiq Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national n° 07 / AA/ 2024 du 12/12/2024.
POUR : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TERRAINS DE PROXIMITE.
Lieu d'exécution : Territoire de l'arrondissement Anfa, commune de Casablanca, préfecture des arrondissements d'Anfa, Wilaya de la région de Casablanca-Settat.
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De 3 785 852,00 (Trois Million Sept Cent Cinq Mille Huit Cent Cinquante Deux dirhams) Toutes taxes comprises.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 70.000,00 Soixante Dix Mille dirhams.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les concurrents doivent avoir au moins une copie certifiée conforme à l'original de la qualification désignée comme suit

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
O	O2	I

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°7 du règlement de consultation.

N° 8858/PA

Sport

CAF Awards 2024

Achraf Hakimi dans la liste des cinq finalistes pour le titre de Joueur africain de l'année

La Confédération africaine de football (CAF) a officiellement révélé, lundi, la liste des cinq finalistes nommés dans chaque catégorie masculine des CAF Awards 2024, dont l'international marocain Achraf Hakimi qui concourt pour le titre de meilleur joueur africain.

Outre le latéral droit de la sélection marocaine et du club français du Paris Saint-Germain, figurent parmi les prétendants au prestigieux titre de Joueur africain de l'année l'Ivoirien Simon Adingra (Brighton et Hove Albion), Serhou Guirassy (Guinée/Borussia Dortmund), Ademola Lookman (Nigeria/Atalanta) et Ronwen Williams (Afrique du Sud/Mamelodi Sundowns). Dans la catégorie de « Jeune joueur de l'année », l'international marocain Eliesse Ben Seghir, qui joue au club français de l'AS Monaco, est en lice aux côtés de Karim Konaté (Côte d'Ivoire/Salzburg), Oumar Diakité (Côte d'Ivoire/Reims), Yankuba Minteh (Gambie/Brighton et Hove Albion) et Lamine Camara (Sénégal/AS Monaco).

Quant à la catégorie de club de l'année, la liste des cinq finalistes est marquée par la présence de la Renaissance de Berkane à côté du club sud-africain de Mamelodi Sundowns, égyptiens d'Al Ahly et du Zamalek et tunisien de l'Espérance Sportive. La prestigieuse cérémonie des CAF Awards 2024 se déroulera à Marrakech, le 16 décembre prochain.

Les autres catégories annoncées comprennent le Gardien de l'année, le Joueur interclubs de l'année, l'Entraîneur de l'année, et l'Équipe nationale de l'année. La cérémonie, qui rend hommage à l'excellence du football africain, vise à reconnaître

les performances exceptionnelles réalisées tant en clubs qu'en compétitions nationales, avec l'attribution des titres prestigieux de Joueur africain de l'année dans les catégories masculines et féminines.

Au total, sept catégories ont été confirmées par la CAF dans la catégorie masculine, et les cinq meilleurs joueurs, entraîneurs et équipes ont été sélectionnés dans chacune de ces catégories. Les CAF Awards 2024 couvrent la période allant de janvier 2024 à octobre 2024.

Voici, par ailleurs, le Top 5 dans chaque catégorie :

Joueur africain de l'année

Ronwen Williams (Afrique du Sud/Mamelodi Sundowns)

Simon Adingra (Côte d'Ivoire/Brighton & Hove Albion)

Serhou Guirassy (Guinée/Borussia Dortmund) Achraf Hakimi (Maroc/Paris Saint-Germain)

Ademola Lookman (Nigeria/Atalanta)

Gardien de l'année

Ronwen Williams (Afrique du Sud/Mamelodi Sundowns)

André Onana (Cameroun/Manchester United)

Yahia Fofana (Côte d'Ivoire/Angers SCO)

Mostafa Shobeir (Égypte/Al Ahly)

Stanley Nwabali (Nigeria/Chippa United)

Joueur interclubs de l'année

Ronwen Williams (Afrique du Sud/Mamelodi Sundowns)

Issoufou Dayo (Burkina Faso/RS Berkane)

Ahmed Sayed « Zizo » (Égypte/Zamalek)

Hussein El Shahat (Égypte/Al Ahly)

Mostafa Shobeir (Égypte/Al Ahly)



Entraîneur de l'année

Hugo Broos (Afrique du Sud)

Pedro Gonçalves (Angola)

Emerse Faé (Côte d'Ivoire)

Marcel Koller (Al Ahly)

Sébastien Desabre (République Démocratique du Congo)

Jeune joueur de l'année

Karim Konaté (Côte d'Ivoire/Salzburg)

Oumar Diakité (Côte d'Ivoire/Reims)

Yankuba Minteh (Gambie/Brighton et Hove Albion)

Eliesse Ben Seghir (Maroc/AS Monaco)

Lamine Camara (Sénégal/AS Monaco)

Club de l'année

Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud)

Al Ahly (Égypte)

Zamalek (Égypte)

Renaissance de Berkane

Espérance Sportive de Tunis (Tunisie)

Équipe nationale de l'année

Afrique du Sud

Côte d'Ivoire

Nigeria

République Démocratique du Congo

Soudan

Belahyane intéresse Milan

L'international marocain Reda Belahyane, milieu de terrain du Hellas Vérone (Serie A/Italie), est dans le collimateur du club italien de l'AC Milan durant le mercato des transferts hivernal de janvier prochain.

Le Milan AC considère Reda Belahyane comme une cible prioritaire lors du marché des transferts de cet hiver et les Rossoneri seraient déjà entrés en contact avec l'entourage du footballeur marocain, rapporte lundi la presse italienne.

Selon le journal "Corriere dello Sport", l'AC Milan surveille attentivement le milieu de terrain marocain, Reda Belahyane, estimant que le club milanais n'aurait aucun problème à inclure le joueur dans la liste qui sera remise en Serie A en février, à l'issue du marché des transferts de janvier 2025, puisque l'ancien Nigôis est un joueur U22 et pourrait donc jouer sans inscription.

La direction des Rossoneri a déjà eu des entretiens avec l'agent du joueur, ajoute la même source, qualifiant Belahyane de "milieu de terrain doté d'excellentes qualités de meneur de jeu".

D'autres grands clubs européens sont également sur les rangs pour tenter de s'attacher les services de la jeune pépite marocaine, indique la presse italienne. Il s'agit notamment de Chelsea (Premier League/Angleterre) qui aurait envoyé des recruteurs pour observer le joueur à plusieurs reprises, l'Olympique de Marseille (Ligue 1/France) ou encore le club italien de l'Inter Milan.

Le milieu défensif de 20 ans, a gagné sa place de titulaire et est l'auteur d'un parfait début de saison avec son club de Hellas Vérone.



Kouider Kassimi : Le XV national déterminé à se qualifier à la phase finale de la Coupe d'Afrique de rugby

Le XV national, en concentration à Benslimane, poursuit sa préparation avant de disputer les matchs du groupe B comptant pour le premier tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique de rugby, organisés par la Fédération Royale marocaine de rugby (FRMR) du 18 au 24 novembre à Casablanca.

Sur la préparation de la sélection nationale à cette compétition, organisée sous l'égide de Rugby Afrique (anciennement Confédération africaine de rugby) et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, du Préscolaire et des Sports ainsi que le Conseil de la ville de Casablanca, le président de la FRMR, Hicham Oubajja a assuré au micro de la MAP que le XV national est prêt à relever le challenge malgré la rude concurrence.

Et d'ajouter que les rugbymen nationaux sont bien décidés à aller loin dans la compétition, d'autant que le Maroc y prend part avec une équipe presque entièrement renouvelée, à hauteur de 90%.

Il précise que la sélection nationale qui comprend des joueurs locaux et d'autres évoluant au championnat français, ambitionne de décrocher son ticket pour la phase finale des éliminatoires de la Coupe d'Afrique de rugby, prévue en 2025 en Ouganda, avec la Coupe du monde en guise d'objectif ultime.

M. Oubajja n'a pas manqué de noter que la Fédération Royale marocaine de rugby ne ménage aucun effort pour favoriser le grand retour du XV national, jadis l'une des équipes les plus redoutées en Afrique.

Pour sa part, le sélectionneur national, Kouider Kassimi, a

affirmé, lors d'une conférence de presse à Benslimane, que le premier match qui opposera le Maroc au Botswana sera décisif, ajoutant que les joueurs de la sélection nationale ont le moral au beau fixe et qu'ils sont bien décidés à dominer le groupe B qui comprend aussi le Madagascar et le Cameroun.

Sur la préparation de ses protégés, il se dit satisfait des conditions du déroulement des entraînements qui ont eu lieu au pays et en France, estimant que les quatre années pendant lesquelles le XV national était au point-mort ne sont désormais qu'un lointain souvenir.

Et d'indiquer que la moyenne d'âge des rugbymen nationaux dont certains disposent d'une expérience avérée est de seulement 22 ans.

Le XV national devra s'imposer dans deux matchs à élimination directe, afin d'accéder au prochain tour. Les rugbymen marocains affronteront d'abord le Botswana et, en cas de victoire, ils feront face au vainqueur du match opposant Madagascar au Cameroun.

La compétition du groupe B, qui coïncide avec les festivités marquant la célébration des anniversaires de la Marche Verte et de l'Indépendance, se jouera à Casablanca. Les matchs du groupe A se déroulent en parallèle en Tunisie, avec en plus du pays hôte, la participation du Nigeria, du Ghana et de la Zambie.

Le vainqueur du groupe A affrontera le vainqueur du groupe B, dans un match de barrage, donnant accès à la phase finale de la Coupe d'Afrique, une étape décisive dans la qualification pour la Coupe du monde 2027.

Festivaal tout en Rouge-et-Vert

Le Onze national affole les compteurs



Au terme d'une soirée mémorable au stade d'Honneur d'Oujda, la sélection marocaine a conclu, lundi, sa campagne des qualifications pour la Coupe d'Afrique des nations 2025 par une démonstration de force inégalée. Face à un Lesotho débordé et impuissant, les Lions de l'Atlas ont régalié leur public en inscrivant sept buts, sans en concéder un seul, portant ainsi leur bilan à six victoires en autant de rencontres dans le groupe B.

Dès les premières minutes, les intentions des joueurs marocains étaient claires : mettre de l'intensité, imposer leur suprématie et ne laisser aucune

chance à l'adversaire. Brahim Diaz, flamboyant maestro du Real Madrid, a rapidement donné le ton en ouvrant le score dès la 5^e minute d'une frappe limpide, avant de récidiver dix minutes plus tard avec une précision chirurgicale. A la 42^e minute, l'ancien Milanais signe un triplé, offrant une prestation de haut vol qui confirme son rôle croissant au sein de l'équipe nationale.

Soufiane Rahimi a, quant à lui, réussi un joli doublé. D'un coup de tête précis, l'attaquant d'Al Aïn transforme un corner d'Elias Ben Seghir à la 37^e minute. L'exécution parfaite de son geste n'a laissé aucune chance au portier adverse.

Quelques minutes plus tard, il provoque un penalty à l'entrée de la surface de réparation. Avec un subtil sens du timing et une lecture parfaite du jeu, il anticipe le geste de son adversaire et se laisse légèrement toucher au moment opportun, sans laisser la moindre chance à l'arbitre de douter. Un véritable coup de génie qui lui permet de s'offrir son 2^eme but de la soirée. A la mi-temps, le score était déjà sans appel : 5-0. Une domination sans partage, symbolisée par une fluidité dans le jeu et une assise technique qui ont laissé les Lesothans sans réponse.

Le retour des vestiaires n'a pas atténué l'appétit marocain. Youssef En-Nesyri, d'un coup de tête rappelant les exploits de la Coupe du monde 2022, a alourdi l'addition à la 68^e minute, suivi d'un bijou signé Ismael Saïbari, auteur d'un lob imparable deux minutes plus tard.

En parallèle de cette avalanche de buts, la défense marocaine a tenu son rôle avec brio, même si elle n'a pas vraiment été mise à l'épreuve. Yassine Bouanou, quant à lui, a rappelé pourquoi il est considéré comme l'un des meilleurs gardiens du monde, en préservant ses cages inviolées grâce à une parade décisive à la 77^e minute.

Si les individualités marocaines ont brillé, la victoire doit également beaucoup à un collectif parfaitement huilé. Les Lions de l'Atlas ont démontré une maîtrise tactique impressionnante. Les transitions rapides, les permutations incessantes entre les milieux offensifs et les attaquants, ainsi qu'un pressing haut ont complètement asphyxié l'adversaire.

Cette victoire écrasante confirme l'état de forme éblouissant des Lions de l'Atlas et la maturité tactique atteinte par les joueurs sous la direction de Walid Regragui. Le jeu marocain repose désormais sur des principes bien définis : un pressing intelligent, une occupation optimale des espaces et une capacité à alterner entre possession méthodique et transitions rapides. Contre un adversaire comme le Lesotho, cela s'est traduit par un contrôle total du match, des séquences de jeu parfaitement élaborées et une efficacité clinique devant le but.

Avec 26 buts inscrits pour seulement 2 encaissés durant toute la phase de qualification, le Maroc finit en tête de son groupe avec un impressionnant bilan de 18 points, une différence de buts de +24 et l'aura d'un sérieux prétendant au sacre continental. En tout cas, avec une telle dynamique, le rêve semble plus accessible que jamais.

Mehdi Ouassat

Walid Regragui
La patience et la persévérance ont donné leurs fruits

Le sélectionneur national, Walid Regragui, a affirmé que la patience et la persévérance ont permis d'atteindre les résultats réalisés par la sélection nationale. « Je tiens à féliciter tous les joueurs qui ont disputé la campagne de qualification. Six victoires en autant de rencontres n'est pas facile, d'autant plus que nous avons inscrit 26 buts », a déclaré Regragui lors de la conférence de presse d'après match Maroc-Lesotho.

«Après la dernière CAN en Côte d'Ivoire, ce n'était pas facile pour nous. On a accepté les critiques, baissé la tête et continué de travailler. Je suis très content pour mes joueurs», a-t-il confié. «Le plus important reste l'état d'esprit. Les joueurs ont respecté le football et l'équipe adverse. C'était une belle soirée, surtout pour les supporters, a-t-il poursuivi, faisant remarquer que la première mi-temps a été meilleure que la seconde, lors de laquelle les joueurs ont baissé relativement de rythme.

«Le recours à un spécialiste des coups de pied arrêtés a donné ses fruits», s'est-il félicité, expliquant que les balles arrêtées sont «une arme que nous pourrions utiliser dans l'avenir». En dépit de ce large score, le sélectionneur national n'a pas caché ses craintes pour l'incapacité des joueurs à gérer les temps forts.

«C'est mental. Il y a un relâchement, il faut éviter les erreurs techniques et respecter le jeu», a-t-il fait observer, indiquant qu'il y a beaucoup de concurrence au sein de l'équipe nationale. «Les joueurs qui sont restés sur le banc de touche ont brillé aussi. La liste comprend d'autres éléments qui ne sont pas présents avec nous. Le choix sera difficile mais la concurrence est positive. Je félicite la Fédération Royale marocaine de football et le staff technique pour le travail accompli», a-t-il ajouté.

Brahim Diaz est un «leader naturel», a commenté Regragui, estimant que l'attaquant du Real Madrid peut trouver facilement des solutions. «Brahim peut être plus efficace dans les trente derniers mètres. Il commence à grandir avec l'équipe et comprendre notre système», a-t-il poursuivi.

Pour espérer remporter la prochaine CAN, a analysé le sélectionneur national, il faut être «soudés» et «confiants», ajoutant que pour les prochains matches des Lions de l'Atlas en éliminatoires du Mondial, «on espère enchaîner de la même manière afin d'empêcher tôt notre billet de qualification».



Coups de pied arrêtés, la nouvelle force de frappe marocaine

Dans le football moderne, les petits détails font de grandes différences. Les coups de pied arrêtés incarnent aujourd'hui bien plus que de simples opportunités, ils sont devenus une arme tactique particulièrement redoutable. Conscient de cette évolution, Walid Regragui avait, dès le mois de septembre dernier, annoncé son intention d'intégrer à son staff un spécialiste des phases arrêtées. Aujourd'hui c'est chose faite et cela semble déjà révolutionner le potentiel offensif et défensif de l'équipe nationale.

Les performances du Maroc lors des deux dernières journées des éliminatoires de la CAN 2025 en offrent une illustration éclatante. Que ce soit par la qualité des frappes, la coordination millimétrée des déplacements dans la surface ou l'ingéniosité des schémas d'exécution, les Lions se sont montrés redoutables sur les balles arrêtées. Le corner repris avec autorité par Soufiane Rahimi face au Lesotho, puis celui transformé par Youssef En-Nesyri, ou encore les trois buts sur coups de pied arrêtés, trois jours plus tôt contre le Gabon, traduisent un entraînement méticuleux et une approche calculée.

Ces phases de jeu, autrefois considérées comme secondaires, deviennent désormais des leviers décisifs pour faire la différence dans les matchs les plus disputés. L'analyse des grandes compétitions révèle l'ampleur de cette révolution. Près de 20 % des buts en Premier League, lors de la dernière saison, sont le fruit de coups de pied arrêtés. L'exemple d'Arsenal sous la houlette de Nicolas Jover, véritable stratège des phases arrêtées, est révélateur : 44 buts marqués sur coups de pied arrêtés depuis son arrivée en 2021 - 19 d'entre eux provenant de corners. Inspiré par de tels modèles et fort des qualités techniques de ses joueurs, le Maroc pourrait bien transformer cette arme en un atout majeur à l'avenir, ajoutant une corde supplémentaire à son arc déjà bien fourni.

Pour le staff de Walid Regragui, travailler les balles arrêtées, ce n'est pas uniquement viser des buts supplémentaires, c'est aussi cultiver une discipline collective, affiner la précision individuelle et injecter une dose d'imprévisibilité dans chaque match. Les adversaires savent désormais qu'une faute anodine à 30 mètres ou un corner mal défendu peuvent se transformer en punition immédiate face au Maroc.

Lors de la CAN 2025, cette maîtrise des phases arrêtées pourrait s'avérer cruciale. Dans les rencontres serrées, où les espaces sont réduits et les occasions se font rares, un corner ou un coup franc bien exécuté peut décider du sort d'une nation.

La Méditerranée a perdu 70% de son eau il y a 5,5 millions d'années

La Méditerranée a perdu 70% de son eau il y a 5,5 millions d'années, un assèchement spectaculaire dû à une période de fermeture du détroit de Gibraltar, selon une étude publiée lundi.

L'étroit passage maritime, qui sépare l'Espagne du Maroc, joue un rôle essentiel dans cet écosystème.

Les fleuves qui alimentent la Méditerranée en eau douce sont en effet trop peu nombreux pour compenser l'évaporation de l'eau de mer. Ce déséquilibre est contrebalancé par les échanges d'eaux entre la mer et l'océan Atlantique à travers le détroit. En surface, l'eau Atlantique entre en Méditerranée ; en profondeur, l'eau méditerranéenne - plus salée - sort vers l'Atlantique.

Si ce passage était aujourd'hui bloqué, cela entraînerait une baisse du niveau de la mer "d'environ 0,5 mètre par an", rappellent les auteurs de l'étude publiée dans *Nature Communications*.

C'est ce qui s'est produit, entre 5,97 et 5,33 millions d'années avant notre ère, à la fin du Miocène.

Le blocage du détroit, dû notamment aux mouvements des plaques tectoniques, a limité les échanges d'eau entre la Méditerranée et l'océan Atlantique, ce qui a entraîné une concentration de sels dans la mer.

Cet épisode, baptisé "crise de salinité messinienne", en référence à la ville

italienne de Messine, a laissé des traces visibles: le fond de la Méditerranée est "recouvert d'une couche de sels qui fait jusqu'à 2-3 km d'épaisseur" et totalise un million de kilomètres cubes, explique à l'AFP Giovanni Aloisi, chercheur CNRS et géochimiste à l'Institut de physique du globe.

Mais l'ampleur de la baisse du niveau de la mer lors de cette crise restait jusqu'à présent débattue. "Certaines hypothèses disaient que le niveau de la Méditerranée n'avait pratiquement pas baissé, d'autres que la mer s'était quasiment vidée", souligne M. Aloisi, qui a dirigé l'étude.

Grâce à l'analyse des isotopes du chlore contenus dans les sels extraits des fonds de la Méditerranée, celle-ci montre que cet épisode s'est en fait déroulé en deux étapes.

Durant une première phase, d'environ 35.000 ans, la Méditerranée était "pleine d'eau, comme maintenant", mais le rétrécissement du détroit de Gibraltar "a rendu la sortie d'eau salée vers l'Atlantique un peu plus difficile", provoquant une accumulation de sels dans sa partie orientale et rendant la mer saumâtre, détaille le chercheur.

La seconde phase a été bien plus courte - environ 10.000 ans. Le détroit s'est "complètement fermé", la Méditerranée s'est "séparée" de l'Atlantique et les échanges d'eaux avec l'océan se sont interrompus, poursuit-il. Les sels se sont alors accumulés partout et la



mer s'est asséchée. Le niveau de l'eau a chuté de 1,7 à 2,1 km dans sa partie orientale et d'environ 850 m dans sa partie occidentale. Au total, le bassin méditerranéen a perdu 70% de son volume d'eau. Jusqu'à ce que le détroit de Gibraltar se rouvre et que la mer se remplisse à nouveau.

Cet assèchement a eu des conséquences spectaculaires sur le paysage et la biodiversité de la Méditerranée, où frayaient alors poissons et céteacés.

"Seuls des micro-organismes peu-

vent vivre à de tels niveaux de salinité", note M. Aloisi.

Dans la partie occidentale, l'abaissement du niveau de la mer aurait conduit à la formation d'un pont terrestre reliant l'Afrique et l'Europe. Ce qui aurait permis "la colonisation des Baléares par des mammifères" venus du continent - chèvres, rongeurs et lapins -, comme le montrent de précédentes études, ajoute-t-il.

La baisse du niveau de la mer aurait aussi modifié la circulation atmo-

sphérique au-dessus du bassin méditerranéen. Et même accru l'activité volcanique dans la région.

"70% du volume de la Méditerranée représente une masse d'eau énorme, qui exerce une pression sur la lithosphère", la croûte externe de la Terre, explique le chercheur.

Lorsque cette pression est allégée par la baisse du niveau de la mer, la formation du magma et sa migration vers la surface sont facilitées, rendant des éruptions plus plausibles.

Recettes

Nuggets de poulet



Ingédients :

- 2 blancs de poulet
- 1/2 oignon
- Ciboulette hachée
- 1 oeuf
- Sel poivre noir, cumin, ail/coriandre en poudre
- Panure:
- Farine
- 1 oeuf
- Chapelure.
- Dip piquant au yaourt nature:
- 2 à 3 c. à soupe de yaourt nature
- Piment haché
- Ciboulette hachée
- Persil haché
- Sel poivre noir
- Jus de citron pressé.

Préparation :

Préparez les nuggets de poulet: Hachez les blancs de poulet. Ajoutez l'oeuf, la ciboulette hachée, le sel,

le poivre noir, le cumin et la poudre ail/coriandre
Mélangez bien pour avoir une farce homogène. Couvrez et placez au frais.
Préparez le dip au yaourt:
Dans un bol mélangez le yaourt, le persil haché, la ciboulette, le piment haché, le sel et le poivre
Ajoutez le jus de citron pressé.
Mélangez bien le tout et assaisonnez selon votre goût
Cuisson des nuggets de poulet:
Façonnez des nuggets selon le goût, et placez-les sur un plan de travail fariné
Mettez l'huile à chauffer
Plongez les nuggets dans la farine, ensuite dans l'oeuf battu et au final dans la chapelure.
Faites cuire dans le bain d'huile tout en surveillant. Faites égoutter sur du papier absorbant, et dégustez avec le dip piquant au yaourt.

Pollution atmosphérique 60 fois supérieure aux normes OMS à New Delhi

La pollution atmosphérique a atteint lundi dans la capitale indienne New Delhi un niveau 60 fois supérieur au seuil maximal fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon les mesures effectuées par la société IQAir.

La concentration en microparticules PM2.5 (les plus dangereuses car se diffusant directement dans le sang) a été mesurée dans la matinée à 907 microgrammes par mètre cube d'air à certains points de la mégapole de 30 millions d'habitants, selon ces mesures.

La ville est confrontée chaque hiver à des pics de pollution causés par les fumées toxiques des usines, du trafic routier, auxquelles s'ajoutent à cette période de l'année celles des brûlis agricoles saisonniers.

Les autorités locales ont déclenché dimanche soir le niveau 4 de leur plan d'alerte "afin d'empêcher une nouvelle détérioration de la qualité de l'air".

La plupart des écoles de l'agglomération sont restées fermées lundi, les restrictions à la circulation ont été renforcées et le recours au télétravail est fortement recommandé, jusqu'à nouvel ordre.

Selon l'OMS, la pollution atmosphérique peut causer des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers du poumon.

Une étude publiée en juin dernier a établi que la pollution de l'air était responsable de 11,5% de la mortalité à New Delhi, soit 12.000 morts par an.

